

## Débat public

### Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs

#### Du 17 avril au 25 septembre 2019

### Compte-rendu intégral

#### Réunion publique

#### Jeudi 5 septembre 2019 à Saint-Étienne

<b>SALLE / ADRESSE :</b>	Centre de Congrès (salon Passementiers), 23, rue Pierre et Dominique PONCHARDIER, 42100 Saint-Étienne
<b>PARTICIPANTS :</b>	94 personnes
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	18h30 à 21h37 (durée du REC : 3h07)
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	28 questions

#### En tribune

#### CPDP

M.	Philippe	QUÉVREMONT	membre de la Commission particulière du débat public
M.	Antoine	TILLOY	membre de la Commission particulière du débat public

#### Maîtrise d'ouvrage

Mme	Nadine	HIMEUR	Orano Mining
M.	Gilles	RÉCOCHÉ	Orano Mining

#### Intervenants :

Mme	Arlette	MAUSSAN	Collectif des Bois Noirs
M.	Christophe	KASSIOTIS	ASN
M.	Dominique	BOUTIN	FNE
M.	Didier	GAY	IRSN
M.	Jean-Michel	HOORELBEKE	ANDRA
M.	Yves	MARIGNAC	WISE-Paris
M.	Benoit	BETTINELLI	DGPR
M.		GEORJON	DREAL
M.	Jean-Pierre	PIEDNOIR	Noria
M.	Michel	GUÉRITTE	TROP
Mme	Sylvie	CHATY	DGEC
M.	Bruno	CESSAC	IRSN

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

... (Début non enregistré).

Nous passerons ensuite à une deuxième séquence. Nous monterons le débat sur les questions nationales. Sur ces questions, il y a une petite introduction que je ferai. Nous avons adressé un questionnaire aux 248 maires dont les communes abritent des sites miniers en France. Je vous rendrai compte des réponses que nous avons reçues. Ce sera d'ailleurs assez bref. Puis, le même principe d'une information contradictoire qui vous est donnée, et ensuite la parole est à la salle. Vous aurez la parole quand nous parlerons des bois Noirs. Deux séquences d'une heure et demie. Comme il y a 247 autres anciens sites miniers en France, nous avons prévu que ce débat puisse être suivi à distance, c'est aussi pour cela que je vous recommande de bien parler dans le micro sinon via internet ce ne sera pas retransmis, et il faut que les gens qui suivent le débat à distance puissent sur la partie nationale poser des questions via les instructions techniques que nous leur avons demandées. Dans ce cadre, je le préciserai tout à l'heure, nous avons un responsable d'une autre association que nous aurons tout à l'heure en direct au téléphone sur cette partie nationale. Je crois que j'ai présenté la totalité du dispositif. Madame MAUSSAN vient vers moi qui souhaite avoir la parole, j'allais vous demander qui souhaitait s'exprimer, c'est peut-être votre cas, Madame MAUSSAN.

### **Arlette MAUSSAN**

Merci. Excusez-moi, mais je voulais remettre à Madame HAREL-DUTIROU en main propre une rétrospective du collectif « Bois Noirs », donc de quarante ans de lutte, je vous demande de le lui remettre si c'est possible puisqu'elle n'est pas là. En même temps, par la même occasion, un tout petit préambule. Je viens seulement de dire la colère du collectif Bois Noirs, car le ministère de la Transition écologique reste sourd à nos demandes d'intervention. L'État se montre trop conciliant avec les exploitants des anciennes mines d'uranium, et il n'impose pas de réels confinements des déchets miniers qui sont des déchets radioactifs. Il ne fait pas appliquer la loi pollueurs-payeurs, que ce soit pour le site des Bois Noirs ou pour d'autres mines d'uranium. La station de traitement des eaux du site des Bois Noirs est enfin rénovée avec vingt ans de retard, mais c'est bien encore suffisant, que ce soit le CEA, la Cogema, Areva ou Orano, les exploitants méprisent et bafouent les arrêtés préfectoraux et les arrêtés de mise en demeure établis par les administrations locales lorsqu'elles s'efforcent de faire appliquer une réglementation déjà peu contraignante. L'exploitant gagne du temps en toute impunité. Les citoyens qui alertent sur la radioactivité ne sont pas assez écoutés. Il n'y a donc pas de débat possible quand l'état de droit n'est pas respecté. En revanche, nous venons vous donner des preuves concrètes de ce que nous dénonçons, et donc pour Madame HAREL-DUTIROU, nous avons des cartes postales qui représentent diverses régions minières. Si quelqu'un veut les apporter, on vous demandera de les lui transmettre aussi puisqu'elle n'est pas là pour les lui remettre en main propre.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Madame.

### **Arlette MAUSSAN**

La région du **Lodévois [00:03:22]**, le secteur de Gueugnon où il n'y avait pas de mines d'uranium, mais une usine de traitement du minerai, la Vendée, la Lozère, le Puy-de-Dôme, l'Auvergne, la Margeride, encore la Vendée, un souvenir des Bois Noirs, Saint-Pierre dans le Cantal où les gens se battent contre Areva avec même le haut niveau juridique, la Corrèze et le Limousin qui a été complètement court-circuité par le GEP, et la Bretagne radiieuse comme tout le monde le sait, ce sont les souvenirs des mines d'uranium, entre autres les régions qui ont pu faire quelque chose. Nous avons aussi un autre souvenir à l'attention du ministère de l'Environnement, le ministère de l'Écologie, Monsieur BETTINELLI, je vous remets ce petit cadeau. J'ai un détecteur gamma. Il y a un petit échantillon du chemin de la Pierre des Fées qu'on est allé prélever hier. Je ne sais pas ce que vous en pensez. On a réussi à sélectionner un tout petit morceau de caillou, pas de valeur trop élevée au niveau de **x par seconde [00:04:54]** parce qu'on n'a pas voulu amener des valeurs importantes au

niveau réglementaire, on voulait avoir votre opinion à ce sujet. Est-il légitime de laisser des cailloux de cette valeur sur un chemin sur un kilomètre et demi? Areva ne veut rien faire malgré un plan compteur qui a été fait, et que vous trouverez sur la rétrospective du collectif Bois Noirs et dans tous les documents d'Areva vous trouverez ce plan compteur. C'est absolument inadmissible sur le plan éthique, inadmissible sur le plan scientifique quand on a des valeurs pareilles.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Madame, si vous voulez bien, nous recyclerons cette question que nous n'allons pas oublier dans le cadre du débat.

**Arlette MAUSSAN**

Quand on est à Paris dans le cadre du Plan national de gestion en matière de déchets radioactifs, certains vont me reprocher d'y aller, j'interviens. Quand j'interviens, on nous dit d'aller voir au niveau local pour discuter de ces problèmes. Quand on est au niveau local pour discuter des problèmes en CSS, on nous dit qu'ils appliquent la réglementation et qu'il faut voir plus haut. On va en haut, on va en bas, on va au milieu, on ne va nulle part, on n'a jamais de réponse, et il y a des choses qui ne se font pas.

*[Applaudissements]*

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous reprendrons cette discussion, merci beaucoup.

**Arlette MAUSSAN**

À l'extérieur, vous avez des échantillons de bouteilles d'eau d'une bonne partie des mines d'uranium, de l'eau ou du lait de toutes les régions de France. J'ai soixante-dix ans aujourd'hui!

*[Applaudissements] [chanson dans la salle « Joyeux anniversaire ]*

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Je donnerai bien sûr la parole tout à l'heure en fonction du déroulement normal de cette réunion pour que les gens qui ont été mis en cause puissent aussi s'exprimer sur le sujet.

*[Clapping dans la salle]*

Nous transmettrons à Madame HAREL-DUTIROU les cartes prévues à son attention. J'ajoute un point que je n'ai pas évoqué tout à l'heure puisque Madame MAUSSAN faisait allusion au fait qu'on ne partageait pas et qu'on traitait les questions depuis Paris, je voulais simplement indiquer que j'ai visité l'ancien site minier des Bois Noirs au mois de juin. J'avais demandé bien entendu à l'exploitant. J'avais aussi demandé à être accompagné par l'inspecteur des installations classées qui est là et les responsables du collectif.

*[Poursuite du clapping]*

Sans reprendre toute cette discussion, nous reviendrons sur ce point. J'ajoute que je regrette le départ de ces personnes puisque nous sommes sur un principe de débat contradictoire, et que ce débat va être un peu appauvri. Nous essaierons de nous souvenir des arguments qui ont été apportés par Madame MAUSSAN au moment où la question se posera.

Si quelqu'un veut prendre la parole, je lui cède le micro. Je vous propose qu'on reprenne le cours des choses tel que nous l'avons prévu et que nous demandions au maître d'ouvrage du Plan de nous expliquer ce qu'est ce Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Monsieur KASSIOTIS, je crois que c'est vous qui commencez, je vais vous demander également de vous présenter.

**Christophe KASSIOTIS, ASN**

Christophe KASSIOTIS, je travaille à l'Autorité de sûreté nucléaire. Je ne suis pas sûr que cette introduction soit très utile vu les personnes qui restent dans la salle. J'imagine que tout le monde connaît un peu le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Pour resituer un peu l'historique, on a édité quatre plans depuis 2007 et le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de

l'élaboration du cinquième plan. Le plan est élaboré conjointement par l'Autorité de sûreté nucléaire et par la direction générale de l'Énergie et du Climat. L'objectif du plan est de progresser dans la structuration des filières de déchets existantes et de renforcer les politiques publiques pour les déchets qui ne disposent pas de filières ainsi que pour les autres déchets.

Le plan est élaboré par un groupe de travail pluraliste qui a été évoqué par Madame MAUSSAN. Dans ce groupe de travail, il y a des producteurs de déchets, l'ANDRA qui a pour responsabilité de les stocker, l'IRSM, donc des experts, des administrations comme la DGPR et l'Autorité de sûreté nucléaire de défense et des associations.

Le débat d'aujourd'hui s'inscrit très en amont de la rédaction du cinquième plan. On a choisi de mettre ce débat avant toute rédaction sur le cinquième plan afin d'intégrer au mieux les idées qui émergeront de ce débat. Sur le sujet spécifique de l'après-mines, c'est un chapitre particulier du plan et je vais laisser la DGEC vous détailler un peu ces aspects.

### **Sylvie CHATY, DGEC**

Sylvie CHATY, je représente la DGEC.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

La direction générale de l'Énergie et du Climat, mais tout le monde le sait ou presque.

### **Sylvie CHATY, DGEC**

Sur la question des déchets issus de l'exploitation des mines d'uranium, le PNGMDR, dès sa première édition a initié des travaux concernant l'impact à long terme de ces sites et la mise en œuvre d'un suivi radiobiologique dans l'environnement. Ces travaux ont été consolidés et confortés au fur et à mesure des différentes éditions du plan, notamment dans la dernière édition, on a encore eu la prescription d'un certain nombre d'études sur des points particuliers. Ces études sont mises en œuvre par Orano qui est responsable de ces déchets. Elles sont instruites dans le cadre des travaux du PNGMDR et elles fournissent des données d'entrée pour la future édition. Elles seront complétées par les réflexions qui pourront ressortir de cet atelier, et d'une manière plus générale par les réflexions qui ressortiront du débat public.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Madame. Je n'ouvre pas de question. Nous reviendrons sur des questions éventuelles sur ce programme national en fin de parcours. Je voudrais vous proposer de voir la première séquence, celle qui concerne les Bois Noirs malheureusement en l'absence du collectif, mais nous avons prévu un exposé de Monsieur Bruno CESSAC de l'IRSN pour nous expliquer la problématique des déchets issus des mines.

### **Bruno CESSAC, IRSN**

Bonsoir, mesdames et messieurs. Je vais effectivement vous présenter un historique de l'exploitation minière d'uranium en France avant de traiter des enjeux de la gestion de ces anciens sites miniers d'uranium. Cette exploitation s'est déroulée sur une cinquantaine d'années de 1948 à 2001, date de la fermeture de la dernière mine d'uranium sur le territoire métropolitain à Jouac dans le Limousin. Cette exploitation a donné lieu à la production de 76 000 tonnes d'uranium qui s'est répartie sur un nombre important de sites. À la fin de l'année 2018, on a répertorié 252 sites miniers d'uranium répartis sur 27 départements français. La caractéristique des gisements d'uranium en France est qu'ils sont relativement hétérogènes avec seulement pour une dizaine d'entre eux une production supérieure à mille tonnes et une production inférieure à une tonne d'uranium sur environ un tiers des sites. Une des caractéristiques également des minerais français vient du fait qu'ils ont une teneur en uranium relativement faible, environ un kilogramme d'uranium par tonne de minerai.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Donc, quand on dit 76 000 tonnes, c'est ce qui est combustible.

### **Bruno CESSAC, IRSN**

C'est le yellow cake, le concentré d'uranium fourni par les usines de traitement. L'exploitation du minerai d'uranium s'est faite principalement selon deux méthodes, par travaux miniers souterrains,

c'est-à-dire par creusement de galeries souterraines pour accéder au minerai et par des mines à ciel ouvert, c'est-à-dire creusement depuis la surface et extraction des roches pour atteindre le minerai lui-même. Les roches qui ont été extraites sont appelées des stériles. On distingue deux catégories de stériles : les stériles francs correspondent à des roches standards et les stériles de sélectivité sont au plus près du minerai qui présentent une teneur significative en uranium, cependant trop faible pour être exploitée économiquement.

Lorsque le minerai est extrait, il peut subir deux types de traitement suivant sa teneur en uranium. Pour les minerais les plus pauvres, c'est-à-dire avec une teneur de l'ordre de 0,6 kg d'uranium par tonne, le traitement est une lixiviation en tas. Sur les sites de production, le minerai est entassé et aspergé par une solution de traitement, par exemple une solution acide, qui va dissoudre l'uranium et produire des jus qui sont ensuite récupérés vers les installations de traitement. Ces installations de traitement sont prévues pour traiter les minerais les plus riches, et donc comme je viens de le dire, ces installations vont produire le yellow cake, une poudre d'uranium jaune, d'où son nom.

Que ce soit la lixiviation en tas ou les usines de traitement, celles-ci vont produire des résidus qui sont soit des résidus de traitement statiques pour la lixiviation, soit des résidus de traitement dynamiques pour ce qui est des installations de traitement elles-mêmes.

Pour en dire un petit peu plus sur ces matières et ces déchets, notamment leur radioactivité, leur caractéristique est donc la présence d'uranium et d'éléments radioactifs de la famille de l'uranium, notamment l'uranium 238, le radium 226 et puis un gaz radioactif, le radon. Il est produit par désintégration du radium.

En matière de teneur en radioactivité, les minerais sont environ 500 à 1000 fois plus riches en uranium qu'un sol standard. Ces minerais ont représenté 50 millions de tonnes exploitées. Les stériles sont jusqu'à cent fois plus riches en uranium qu'un sol standard, et leur volume représente environ 180 millions de tonnes, dont 90 % de stériles francs.

Enfin, les résidus sont cinq à dix fois plus riches en uranium que les roches standards, mais ils sont 500 à 1000 fois plus radioactifs parce que même si on a extrait l'uranium, les autres éléments radioactifs de la famille de l'uranium persistent dans le résidu, notamment le radium ainsi que ses descendants. Sur ce schéma, vous avez les ordres de grandeur des teneurs que l'on peut s'attendre à voir en uranium dans les différents matériaux ou les déchets, et les teneurs en radium dans les résidus.

En matière de gestion, les stériles miniers ont majoritairement été laissés sur les sites miniers eux-mêmes soit sous forme de versées, on voit notamment une photo en haut de la diapositive, ce sont des montagnes de stériles. Ils ont été également utilisés à des fins de réaménagement soit pour réaménager la topographie des sites, soit comme on le verra par la suite en tant que couverture des stockages de résidus. Les stériles ont été également utilisés sur certains sites pour élaborer des ouvrages de retenue des résidus. Les stériles étaient utilisés pour faire le cœur de ces ouvrages. Enfin, une certaine partie de ces stériles a été cédée soit à des entreprises de carrière ou de travaux publics, soit en quantité beaucoup plus réduite à des particuliers par le passé. Cette pratique a donné lieu à des réutilisations comme matériau de remblai sur des chemins, des parkings ou dans quelques cas des soubassements de bâtiment. Cette pratique a été encadrée par l'exploitant à partir de 1984 par la mise en place de registres, par la limitation à des stériles de teneur très faible, par exemple 0,1 kg par tonne. Donc, ici, 100 g par tonne, et puis cette pratique a été abandonnée par la décision des exploitants à partir des années 1990.

Un mot sur les résidus miniers et leur gestion. Les résidus produits par les usines de traitement ou par les installations de lixiviation en tas ont été stockés sur les sites miniers eux-mêmes sous différentes formes, soit pour combler les mines à ciel ouvert que l'on voit figurer ici par l'abréviation MCO, soit dans des dépressions ou des talvets [00:21:38] qui ont été barrés par les ouvrages de ceinture dont je parlais tout à l'heure. L'ensemble de ces stockages ont été réaménagés pour réduire leur impact sur l'environnement par la mise en place d'une couverture sous forme de différentes couches de stériles, et/ou par la mise en place d'une couverture en terre végétale. Donc, ce sont les deux épaisseurs que vous voyez sur les différents schémas.

En matière d'impact, ces stockages peuvent avoir un impact sur l'environnement par différentes voies, au travers de l'émission de rayonnement gamma ou l'émission de radon, le gaz radioactif dont je

parlais tout à l'heure. C'est le rôle de cette couverture de limiter ces émissions dans l'environnement. Également, par lixiviation par les eaux soit les eaux de ruissellement, les eaux de pluie qui tombent sur le stockage, soit des eaux souterraines. Ces eaux sont collectées et le cas échéant traitées pour leur concentration en radioactivité ou pour d'autres propriétés, par exemple si elles sont trop acides. Ces stockages sont comme cela a été indiqué tout à l'heure des installations classées pour la protection de l'environnement. Elles sont surveillées par Orano sous le contrôle de la DREAL.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Pouvez-vous préciser « surveiller » ?

**Bruno CESSAC, IRSN**

Surveiller, c'est-à-dire que les rejets collectés sont surveillés avant rejet dans l'environnement. Il y a éventuellement des stations de traitement des eaux pour abaisser leur radioactivité en uranium, en radium, corriger éventuellement le pH. Une fois les rejets effectués dans l'environnement, il y a aussi une surveillance de l'environnement, que ce soit une surveillance des eaux, une surveillance de l'air, notamment les concentrations de radon, une surveillance des débits de dose, les flux de rayonnement gamma dans l'environnement, et aussi une surveillance de la chaîne alimentaire autour des sites.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous reprendrons la question lorsque l'inspecteur des installations classées des Bois Noirs nous exposera ce qui est fait au niveau de ce site.

**Bruno CESSAC, IRSN**

Si je fais un bilan de l'exploitation minière en France, on a donc eu 250 anciens sites miniers qui aujourd'hui ne sont plus forcément sous la police des mines. Ils ont souvent été rétrocédés à des communes ou des particuliers. Certains sites présentent encore à l'heure actuelle des verses à stériles. J'ai parlé des stockages. Il y en a dix-sept aujourd'hui qui sont répartis sur seize sites, tous sont la propriété d'Orano, et il y a également la thématique de la réutilisation de matériaux ayant parfois des taux de radioactivité élevés, en particulier les stériles.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

C'est l'appoint qui était dans la mise en cause de Madame MAUSSAN tout à l'heure, mais là aussi on y reviendra.

**Bruno CESSAC, IRSN**

Sur ces différents points, l'exploitant Orano réalise un grand nombre d'études de recherche, de mesures dans l'environnement pour suivre ces sites. En parallèle de ces travaux de l'exploitant, une expertise particulière a été mise en place, une expertise pluraliste, ici sont cités deux exemples, le programme Mimosa, un programme dédié à la mémoire des sites pour centraliser et conserver la mémoire de ces sites. C'est de ce programme Mimosa que j'ai tiré les chiffres que je vous ai présentés tout à l'heure sur les sites miniers, et puis en matière d'expertise cette fois-ci il y a eu la création du groupe d'expertise pluraliste, le GEP, sur les anciens sites miniers dont la mission était initialement de travailler sur la tierce expertise du bilan décennal produit par Areva à l'époque, Orano aujourd'hui, sur les sites miniers du Limousin pour faire émerger des enseignements généraux applicables à l'ensemble des sites et faire des propositions de solution ou de stratégie applicables à l'ensemble des sites miniers français. Une autre de ses missions était de viser la maîtrise et la réduction des impacts et la gestion du long terme. La particularité de ce groupe d'expertise pluraliste est qu'il était composé comme son nom l'indique de différents intervenants représentant les courants de réflexion ou les différents acteurs du domaine minier, des instituts publics et les administrations, des experts associatifs également indépendants, Orano, à l'époque Areva, et également des experts internationaux. Nous avons dans la salle deux représentants de ce GEP, Monsieur Yves MARGNAC qui était à l'époque coordonnateur du GEP et Monsieur Didier GAY qui était secrétaire technique du GEP.

À l'époque, ce GEP (groupe d'expertise pluraliste) avait travaillé plusieurs années et il a rédigé en 2010 un rapport remis au ministère de l'Écologie et au président de l'ASN pour présenter le constat issu de leur travail. La situation des sites miniers montrait un bilan contrasté nécessitant une certaine vigilance, mais pas d'alerte manifeste. Il notait également qu'il n'y avait pas d'évaluation globale des

impacts sur les sites miniers, des enjeux significatifs autour de certains sites, et puis des enjeux surtout pour le très long terme. Précédemment, je n'ai pas dit qu'en matière de long terme l'uranium a une période radioactive de plusieurs milliards d'années, le radium a une période radioactive de 1600 ans. La période radioactive, c'est le temps nécessaire pour que la radioactivité soit diminuée par deux. Quand on parle de long terme pour l'uranium, on parle autour de dix mille ans pour la décroissance complète de ce radioélément.

En matière de prise en charge globale du dossier, sites miniers, le GEP avait mis en avant un point important des actions de réaménagement du passé, mais ce dossier présentait une dynamique d'ouverture et de progrès, notamment vers la société civile, la démarche était encore incomplète, il fallait la généraliser et l'inscrire dans la durée.

Le rapport du groupe d'expertise pluraliste s'est concrétisé par six axes de travail déclinés en quinze recommandations à l'adresse de l'ensemble des acteurs concernés. Je pense qu'un point sera repris tout à l'heure sur le GEP en préalable à la table ronde.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous aurons à la table ronde les deux personnes que vous avez citées. S'il y a des questions plus spécifiques sur le rapport du GEP, nous les aborderons effectivement à ce moment-là.

### **Bruno CESSAC, IRSN**

À partir de l'expertise du GEP et de l'expertise également de l'IRSN, j'ai listé ici des enjeux de gestion en matière de déchets et de matières issues des sites miniers en les classant selon leur priorité en termes temporels. À court terme, ces enjeux sont :

- l'amélioration de la connaissance des sites, de leurs usages et éventuellement des marquages dans l'environnement,
- l'identification des sites de réutilisation de résidus ou de stériles avec un focus en priorité sur les sites présentant des enjeux de radioprotection où les matériaux utilisés présentent des radioactivités très importantes ou potentiellement lorsqu'il s'agit de bâtiments construits sur des remblais avec des stériles où il peut y avoir des concentrations de radon importantes dans ces bâtiments.
- Pour les autres sites, dans la mesure du possible, il faut viser une amélioration de la qualité radiologique des sites qui ne sont pas prioritairement assainis.

Pour l'ensemble de ces différents points, ces actions sont largement avancées, et sont pour la plupart finalisées ou en voie de finalisation. Sur ces différents points, les acteurs principaux sont l'exploitant pour l'identification des sites de réutilisation de résidus ou de stériles. Orano a mis en œuvre une cartographie des zones minières en France pour détecter ces sites où des réutilisations de stériles ont eu lieu par le passé. Ils ont également fait un état des lieux au cas par cas de chacun des sites et mené lorsqu'il y avait des enjeux de radioprotection des chantiers d'assainissement.

Sur le moyen terme, un autre enjeu concerne la maîtrise des changements d'usage des sites miniers publics ou privés. On s'aperçoit aujourd'hui que certains sites ont des usages agricoles par exemple, ou des usages de loisirs. Sur le moyen terme, il faut veiller à ce que par exemple on évite de construire des bâtiments sur des zones à risque où il pourrait y avoir du radon. Un autre point est la maîtrise de la mémoire des zones marquées qui n'ont pas été assainies. Sur ce point, il existe des dispositifs réglementaires, par exemple les secteurs d'information sur les sols qui permettent au travers de l'action des pouvoirs publics de garder cette mémoire sur certains sites. Autre enjeu, lorsqu'il y a des marquages en aval de certains sites, des plans d'eau avec la définition de stratégies de gestion des matériaux marqués comme les sédiments de ces plans d'eau.

Enfin, à long terme, l'enjeu fort pour les sites miniers, et surtout les stockages de résidus miniers, c'est la démonstration de la robustesse et de la sûreté des stockages de résidus, et éventuellement l'étude de l'évolution des stériles.

Pour conclure, j'ai indiqué les actions reprises par le PNGMDR.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais vous proposer de les présenter rapidement puisque nous allons aborder la suite de la discussion.

**Bruno CESSAC, IRSN**

Il y a quatre principaux volets :

- l'évolution à long terme des stockages de résidus avec l'évaluation de leur impact à long terme, notamment au travers de l'évaluation des situations qui pourraient donner lieu à un impact important, que ce soit du fait du radon ou de l'implantation d'activités au plus proche des résidus,
- des points sur l'évolution géochimique des matériaux, que ce soient les résidus ou les stériles, et également la stabilité des ouvrages de ceinture entourant les stockages. J'ai déjà parlé des stériles.
- l'évaluation du besoin de traitement des eaux issues des sites miniers,
- les études sur les mécanismes d'accumulation de la radioactivité dans l'environnement.

Pour terminer, si vous souhaitez aller plus loin sur le programme Mimosas, les documents du groupe d'expertise pluraliste ou le Plan national, j'ai fait figurer ici les adresses où on peut consulter ces documents.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Ils sont sur le site du débat public, et même dans la bibliothèque particulière constituée pour aujourd'hui. Merci, Monsieur CESSAC. Vous avez été très clair. Cependant, avant de passer à la suite s'il y a une question de compréhension, nous partons sur la partie débat par la suite, ou une contestation, on ne sait pas.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Pouvez-vous indiquer votre nom ?

**Christophe RINTZ**

Pardon, je m'appelle Christophe RINTZ, bonjour.

J'avais une question pour comprendre un petit peu mieux un sujet que vous avez abordé au début. Vous avez parlé de sol normal ou de radioactivité normale. Je voulais savoir comment on définit ce qu'est une radioactivité normale. Mes notions de géologie sont maintenant assez lointaines, mais à l'école on m'a appris qu'il n'y avait pas la même radioactivité partout. Donc, qu'entend-on par un sol normal ? Comment peut-on le définir ?

Je veux juste rajouter une petite chose, je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur, je suis désolé. Tout à l'heure, vous avez dit que vous étiez déçu que les gens soient partis. C'est un débat public. Vient qui veut, part qui veut. Je suis très heureux d'être là, et en tant que citoyen, je remercie tous les participants qui ont parlé et qui vont parler, car je pense qu'ils vont beaucoup apprendre. Je vous remercie.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, monsieur.

**Bruno CESSAC, IRSN**

L'uranium que l'on trouve dans les gisements exploités est un uranium d'origine naturelle qui s'est concentré au fil du temps. En fait, dans tous les matériaux qui constituent l'écorce terrestre il y a de l'uranium. Ce qu'on appelle roche standard est ce que l'on va observer dans l'environnement des sites. Naturellement, on observe de l'uranium dans toutes les roches, en particulier dans les granits. Un granit standard est un granit qui va présenter une teneur en uranium telle qu'on peut l'observer un peu partout en France. Il y a des variations, mais c'est un peu la valeur minimale de ce qu'on observe dans les roches dans l'environnement autour des sites que ce soit en Bretagne ou le Limousin. Je ne suis pas un géologue de formation. Si, quelqu'un souhaite répondre...

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je crois que vous avez répondu à l'essentiel de la question. On la reposera si le monsieur qui a posé la question estime que nous n'y avons pas répondu. Il y a une autre question dans le fond de la salle.

**Dominique BOUTIN, France Nature Environnement**

Dominique BOUTIN pour le compte de France Nature Environnement. Pour préciser, nous siégeons avec d'autres associations au PNGMDR depuis presque dix ans maintenant. Nous sommes écoutés, mais peut-être pas très entendus. Ceci conduit à des énervements de temps en temps. Il faut le dire parce que c'est important. Je participe justement à la commission à un sous-groupe qui s'occupe des stériles miniers, notamment des digues et des stabilisations. Il y a tout de même une chose très inquiétante qui n'est pas réglée et qu'on n'arrivera peut-être pas à régler, les digues peut-être vont garder leurs fonctions pendant quelques siècles. En revanche, sur les stations d'épuration associées, on fait le gros pari de dire que dans cinq siècles ou six siècles, cela fonctionnera toujours. Il y a donc un vrai problème. Les stockages ne sont pas faits pour être passifs, si je puis dire, naturellement. Donc, là, il y a un vrai problème.

La deuxième chose concernant justement les roches est aussi assez inquiétante. Ce qu'on vient de nous exposer est très bien, il n'y a pas de problème, mais ce sont des moyennes. Or, dans la nature, vous avez des stériles par exemple que j'ai mesuré moi-même, et j'attends que l'IRSN vienne me confirmer ma précision à 664 microsieverts/heure sur un chemin rural ouvert au public. Là, on n'est plus à mille fois, on est à six mille ou dix mille fois plus, je n'ai pas exactement le calcul. En fait, il y a des résidus partout qui se baladent depuis trente ou quarante ans dans le public. On a même une petite expérience intéressante, des gens viennent ramasser de très beaux cailloux verts, très belle couleur verdâtre comme tout le monde sait, l'uranate, qui sont revendus sur les marchés de minéraux et revendus au grand public. Or, il n'y a strictement aucune observation là-dessus. Ces déchets, douze fois **10 en stériles miniers [00:39:08]**, se promènent partout, y compris dans les collections des enfants ou à l'école et je ne sais où. Donc, ceci n'est pas au point du tout par rapport à la société.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, monsieur. Je m'apprêtais à dire qu'en l'absence de Madame MAUSSAN et du collectif que certaines des affirmations de Monsieur CESSAC auraient sûrement été discutées, merci d'avoir initié la discussion en direct. Y a-t-il d'autres questions de compréhension ?

**Jean-Michel TERNOIR, représentant la presse régionale, membre de La Galipote régionale auvergnate**

Jean-Michel TERNOIR, je représente la presse régionale en qualité de membre de La Galipote régionale auvergnate, donc étrangère. Ce que vous disiez sur l'identification et le traitement des stériles dans votre exposé, Orano semble dire que l'identification est faite et le traitement pratiquement terminé. Je voudrais savoir ce qu'il en est par rapport à ce que dit mon voisin derrière. Par ailleurs, il me paraît difficile d'identifier sur 250 sites, quand vous parlez de 250 sites, je suppose que ce sont des sites miniers, le nombre de sites où ont été déversés des stériles actifs, j'imagine que ce sont des milliers et des dizaines de milliers. Je ne sais pas si on peut envisager d'identifier et de surveiller tout cela.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je souhaiterais réserver votre question pour la partie nationale, car je voudrais passer maintenant, sauf s'il y a une dernière question, à la question des Bois Noirs puisque nous sommes venus aussi pour cela, où la question de dissémination s'est également posée. Oui, monsieur, nous vous donnerons ensuite la parole en tant qu'Orano sur les Bois Noirs.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Je suis Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining. Je vais intervenir sur les Bois Noirs, mais cette intervention est un petit peu pour apporter des éléments de réponse aux questions à la fois de France Nature Environnement et du monsieur auvergnat. Je pense qu'il y a peut-être une confusion dans la compréhension des deux types de roche issue de l'exploitation des mines d'uranium en France et dans le monde. Comme l'a très bien expliqué Monsieur CESSAC, il y a la partie des roches naturelles enlevées pour accéder au minerai, et l'utilisation dans le domaine public de ces roches a été possible en France jusqu'à 2002. Les exploitants avaient arrêté d'utiliser cela depuis 1994, et ils tenaient même des registres depuis 1984. Effectivement, on considère aujourd'hui qu'en fonction des

exploitations, il y a à peu près 1 % à 2 % de ces stériles miniers qui ont pu être utilisés dans le domaine public de manière autorisée dans des actions de bon voisinage pour remblayer des chemins, pour utiliser dans des actions de remblayage. L'État a demandé à Orano d'intervenir dans une mission de service public, et ce dès 2010, pour recenser au mieux tous ces stériles présents dans le domaine public et des campagnes aéroportées de mesures radiométriques ont été lancées qui ont conduit à l'identification d'à peu près 19 000 anomalies sur le territoire survolé. Bien évidemment, ces 19 000 anomalies n'étaient pas toutes des stériles miniers, il y a eu des contrôles de terrain très exhaustifs pendant plusieurs années menés par des cabinets indépendants qui ont permis au final d'identifier un millier de zones avec une présence possible de stériles miniers. On parlait de 19 000 anomalies, on est arrivé à mille. Au final, la réglementation mise en place avec le ministère sous la supervision de l'Agence de sûreté nucléaire et également les Agences régionales de santé a fixé trois niveaux d'action pour l'ancien exploitant. Je rappellerai au passage qu'Orano, Cogema et Areva n'étaient pas les exploitants historiques de l'ensemble de ces sites miniers, mais on en reparlera plus tard peut-être. Le ministère a donc fixé trois niveaux en matière de dose de radioactivité reçue du fait de la présence de ces stériles. Au-dessus de 0,6 mSv, vous pouvez éventuellement oublier le millisievert, mais garder la notion de 0,6, il est demandé à l'exploitant d'effectuer des travaux. On a inventorié soixante cas où il était nécessaire de réaliser des travaux en France. Je parle de l'ensemble de la France. Entre 0,3 et 0,6, c'est soumis à discussion entre les différentes parties prenantes concernées par le sujet. C'est en général avec la présence de l'administration, des associations, mais également des autorités locales et des riverains. En dessous de ce fameux 0,3, il a été décidé de ne rien faire. Donc, on est parti de 19 000 anomalies aéroportées pour 60 interventions. Ceci concerne les stériles. À la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, l'ensemble de ces stériles au-dessus de 0,6, et dans certains cas entre 0,3 et 0,6 lorsqu'il était nécessaire après discussion avec les différentes parties prenantes au sein des commissions de suivi de sites ou même lors de réunions spécifiques sur ce sujet, seront ou ont été enlevés par Orano. Il est vrai que pour certaines associations et certaines parties prenantes, laisser un caillou, ce qu'on appelle en tant que géologues, et je suis géologue de formation, une volante, fait débat parce qu'on peut encore avoir des cailloux qui sont soit d'anciens stériles, soit des roches naturelles, d'ailleurs il y a des indices minéralisés en France, peuvent présenter des valeurs importantes.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur RÉCOCHÉ, je vais vous prier d'accélérer sur ce point.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Je pense que c'est nécessaire, on est dans le débat, il faut expliquer les choses dans le détail. En ce qui concerne les résidus, il était interdit qu'ils sortent des sites depuis le début. Normalement, si tout s'était passé comme il le fallait aucun résidu ne devrait se trouver dans le domaine public. Il se trouve que lors de ces campagnes menées par Orano, on a mis en évidence la présence de résidus qui sont le résidu des traitements de minerai comme l'a expliqué Monsieur CESSAC. Sur toutes ces actions où des résidus ont été identifiés, Orano s'est engagé sans discussion possible à intervenir très rapidement lorsque nécessaire, et tout cela en concertation avec les différentes administrations concernées et les pouvoirs publics locaux.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur RÉCOCHÉ. En l'absence d'une contradiction, je voulais apporter une information complémentaire qui aurait certainement été apportée par le collectif dont je ne suis pas le porte-parole, mais il me semble qu'il faut équilibrer la discussion pour simplement indiquer qu'il y a eu à la fin des années 2009 une polémique forte sur ces questions animées par une émission grand public présentée par Élise LUCET que tout le monde connaît que vous pouvez retrouver et qui a mis en route le processus dont vous parlez. Je pense qu'il fallait le citer à ce moment-là. Nous reviendrons sur le point des stériles miniers.

En préparant cette réunion dans différentes régions, pas simplement ici, on peut s'apercevoir, et on le verra tout à l'heure dans les questionnaires que les maires nous ont renvoyés, je pensais au début que c'était une question qui s'estompait sur le terrain, mais pas toujours, il reste tout de même quelques traces. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

### **Un intervenant dans la salle [00:47:52]**

Les travaux dont on vient de nous parler ont été faits. Il y a une vérification de l'efficacité. Si je comprends bien, il reste sur certains sites des éléments très actifs. Ce qui vient d'être expliqué en théorie a-t-il été fait et vérifié ? Si cela a été fait, pourquoi retrouve-t-on des choses bizarres ?

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais encore réserver la question, mais vous faites bien de le dire. On va passer sur le cas des Bois Noirs. On voulait faire une étude de cas. La question s'est posée pour les Bois Noirs. Nous allons faire la présentation en deux séquences et non pas trois. Nous avons demandé à chaque intervenant de tenir en dix minutes, je vais leur demander de les respecter. Tout d'abord, l'exploitant, en tant que responsable du site, et la question que nous lui avons posée, nous la poserons également à l'inspecteur des installations classées, et j'aurais posé la même question au collectif des Bois Noirs. Quelles sont les priorités d'action maintenant sur le site des Bois Noirs ? On reviendra sur la question de la dissémination peut-être à cette occasion. Monsieur RÉCOCHÉ ?

#### **Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

À titre préliminaire, même en dix minutes, je reviendrai sur la remarque d'un des intervenants, il faut être content d'avoir ce genre de débat. Ce n'est pas le seul. Nous, Orano, Orano Mining, sommes dans cette démarche volontaire d'avoir un débat autant que faire se peut serein et dans le respect de la diversité des opinions de chacun. Le collectif des Bois Noirs a fait une intervention. On voit que la situation dépeinte par ce collectif, il y en a d'autres, est assez, sans jeu de mots, noir. On les connaît, on discute avec eux. Ils sont présents dans les commissions de suivi de site chaque année. Ils sont présents dans des réunions. Ils sont présents même, si je peux me permettre, Madame Arlette MAUSSAN est présente lors de certains travaux où elle vient pour voir ce que l'on fait, j'aurais envie de dire que le dialogue est difficile, il est ardu, mais il existe même avec des effets comme on a pu en voir aujourd'hui, on peut le regretter parce que nous pensons que l'avenir de la mine, et c'est notre façon de voir les choses, l'avenir de notre acceptabilité passera indéniablement par un enrichissement du dialogue, de la transparence et de la concertation.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur RÉCOCHÉ, nous restons sur les Bois Noirs, mais je vous prendrai au mot tout à l'heure sur un autre endroit en France où apparemment le dialogue ne fonctionne pas aussi bien.

#### **Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

On peut en parler, on est là pour cela de toute façon, je viens de vous dire qu'on était là pour discuter.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Donc, quelles sont les priorités pour les Bois Noirs ?

#### **Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

C'est la question que vous posez aujourd'hui. Je voulais rappeler pour ceux qui ne le connaîtraient pas, car on est à Saint-Étienne aujourd'hui et on va parler d'un site à Saint-Priest-la-Prugne, tout de même un peu plus loin. Cet ancien site minier fait partie du patrimoine industriel français qui a produit 7 000 tonnes environ, c'est un peu moins de 10 % de ce que la France a produit pendant toutes les années d'exploitation en France. C'est une ancienne mine, un gisement d'uranium. Il y a de l'uranium, il y a de la radioactivité, c'est pour cela qu'on l'a exploité avec des travaux miniers souterrains, cela a été présenté tout à l'heure, et puis également une MCO, vous la voyez sur la slide...

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Une mine à ciel ouvert.

#### **Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Pardon, une mine à ciel ouvert, et également une usine de traitement qui a produit des résidus miniers qui sont aujourd'hui stockés derrière un grand barrage et sous une lame d'eau.

C'est la situation historique, 7 000 tonnes, 500 employés à l'époque. Les réaménagements ont démarré à la fin de l'exploitation en 1980. Ils se sont échelonnés sur huit ans, et dans un souci

d'amélioration continue avec des reprises d'amélioration jusqu'en 2006. Aujourd'hui, on le verra, il y a encore des travaux puisque la connaissance évolue, la réglementation évolue, et d'une certaine manière on s'adapte à tout cela et on doit améliorer nos outils. On l'a vu dans les discussions, l'aspect traitement passif nous intéresse parce que l'intérêt, le questionnement, est sur le long terme. On a un stockage de résidus sous eau. Vous avez ici une photo du grand barrage. Le collectif n'est pas là, d'autres sont là. Je m'adresse à l'ensemble.

Ce site des Bois Noirs est plus soumis à des réglementations que d'autres pour la bonne raison qu'il est soumis à la loi minière et surveillé par arrêtés préfectoraux qui fixent les conditions de gestion de cette après-mines avec des normes spécifiques à ce qu'on a le droit de rejeter dans l'environnement, et des normes spécifiques sur la qualité de l'air et autres. Il y a cela, il y a des arrêtés préfectoraux. Se rajoute la spécificité des stockages de résidus miniers, c'est-à-dire que l'on est soumis à la réglementation relative aux installations classées pour l'environnement. C'est la deuxième couche de surveillance et de contrôle, et puis par sa spécificité puisque c'est le seul site en France avec ce grand barrage de 508 mètres de long, 42 mètres de haut, et puis un empattement au sol d'environ 180 mètres. Derrière ce grand barrage, des résidus, 1,4 million, sous une lame d'eau qui assure la protection en matière radiologique meilleure que toute autre. Ce site est surveillé sans arrêt. Il n'y a pas eu d'interruption depuis la fermeture.

Depuis soixante ans, on fait des analyses sur vingt-cinq points de prélèvement, sur cinq stations de qualité de l'air, et puis on traite à peu près un million de mètres cubes d'eau. Il faut savoir que l'on traite de l'eau, mais on traite 20 % qui viendraient du barrage, des résidus, et 80 % de cette eau vient des travaux miniers souterrains qui ont une résurgence un peu plus bas. On a également des mesures sur les doses efficaces ajoutées. Les résultats de tous ces travaux sur le site des Bois Noirs représentent à peu près 1 300 analyses, tous vecteurs confondus par an, analyses sur l'air et sur l'eau, sur la chaîne alimentaire comme cela a été précisé auparavant, et on arrive à des résultats qui sont tout le temps conforme à ce qui figure dans les arrêtés préfectoraux. C'est-à-dire que tout ce qui sort du site n'est pas plus marqué radiologiquement que ce qui rentre dans le site. Entretemps, il peut y avoir du marquage, mais la station de traitement est là pour diminuer ces marquages, et autoriser le renvoi dans l'environnement. Donc, c'est très important. Depuis dix ans, les valeurs en radium et en uranium mesurées en aval du site sont dans la même gamme que celles mesurées en amont du site.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Si je résume en revenant à ma question sur les priorités, on continue comme avant, est-ce bien votre point de vue ?

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

En priorité, pardon ?

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

En priorité, dans les années à venir, est-ce, « on continue comme avant ? ». Est-ce que je résume bien votre position ?

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Non, la priorité est d'écouter, apporter des éléments de recherche et de développement qui nous permettent d'améliorer le système pour répondre aux attentes, et même si réglementairement ce n'est pas demandé, même si d'un point de vue purement environnemental et sanitaire il n'y a pas d'impact. Aujourd'hui, c'est notre position, et nous la tenons, et nous avons les éléments pour le démontrer, il n'y a pas d'impacts sanitaires et environnementaux du site sur l'environnement.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Pour revenir à la question des priorités, il y a une station de traitement des eaux, cela veut dire pour revenir à la période de demi-vie de l'uranium que cette station de traitement des eaux va continuer d'être renouvelée tous les dix ans, tous les vingt ans, pendant des siècles et toujours aux frais d'Orano, est-ce bien cela le scénario ?

### **Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Le scénario est de mettre en place pas simplement sur les Bois Noirs, mais aussi sur d'autres sites en France, des systèmes de traitement passifs.

Aujourd'hui, on a développé spécifiquement sur le site des Bois Noirs sur la nouvelle station un traitement aux éolites. Avant, on rajoutait de la chaux, du baryum qui sont des ajouts dans l'environnement qu'il fallait également traiter, ce qui posait problème. Notre réflexion a été de dire qu'on voulait arriver de plus en plus à des traitements passifs, et je pense que c'était la question du représentant de France Nature Environnement parce que c'est effectivement un vrai sujet et cela rejoint celle que vous dites. Aujourd'hui, on a plusieurs types de traitement passif. On a à Lodève par exemple un traitement sur des résines, c'est passif, on ne rajoute rien et on récupère l'uranium. Sur d'autres sites, on a des traitements sur drains calcaires. Ce sont des cailloux de calcaire, l'eau passe dessus et c'est précipité.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il faut tout de même renouveler les résines régulièrement, changer le calcaire.

### **Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Régulièrement, sur plusieurs années, on a des résines qui ont dix ans. Il y a un renouvellement, mais ce que cela représente par rapport à l'enjeu, je pense qu'on est largement dans le gagnant. Voulez-vous me laisser finir ma présentation ?

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vous laisse finir.

### **Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Je peux envoyer des cartes postales pour parler plus longtemps... Je voudrais aussi dire une chose. Il y a un barrage qui peut inquiéter, je pense que c'est important de le dire. On a un grand barrage, la question n'est pas posée, mais en toute transparence cela peut être un questionnement. On se dit, il y a un grand barrage avec des résidus. Ce grand barrage est ausculté tous les quinze jours. On regarde l'évolution. Il y a des visites techniques annuelles. Ce n'est pas Areva qui fait les visites décennales ou autres, c'est **Conébellier [00:58:51]**, un organisme indépendant connu qui fournit des conclusions, qui fait des scénarios. Dans le cadre du PNGMDR, on a également fait des scénarios, et les gens qui participent au PNGMDR peut-être. Il y a un GT digues, un groupe de travail digues qui réfléchit sur les effets sur le long terme de la stabilité du barrage. Aujourd'hui, les éléments en notre possession disent qu'il est d'une grande stabilité et qu'il ne craint pas les événements sismiques à une échelle 3000 ans et même à 30 000 ans, et c'est cela l'avenir, c'est le développement de modèles le plus affinés possible, le plus sécurisé possible pour nous permettre de réfléchir sur le long terme.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur. Y a-t-il des questions de compréhension pour passer à une phase de dialogue ?

### **Nathalie SARLES, Députée de la cinquième circonscription de La Loire**

Je suis Madame SARLES, députée de la cinquième circonscription de La Loire, donc concernée par ce site des Bois Noirs puisqu'il est sur ma circonscription. Ce qui m'importe est de comprendre ce que vous dites et ce que me dit le collectif, de trouver le juste ton, l'équilibre des raisonnements puisqu'il y a toujours un équilibre entre les deux. Je voudrais tout de même que ce soit noté au compte-rendu, je pense tout de même que votre société s'est un peu fait tirer l'oreille, ce qui n'est pas propice à créer un climat de confiance avec les riverains du site dans la mesure où notamment en matière de sécurisation, d'accès du site, il y a eu pendant quelque temps des défaillances de la part de votre entreprise et surtout des manques de réponse. La question que je souhaite vous poser, Monsieur, est de dire, tous ces tests que vous faites, ces mesures de surveillance sont-elles publiées sur un site ? C'est une question que je vous pose en toute naïveté. Quelle transparence avez-vous par rapport aux résultats que vous obtenez et comment les communiquez-vous aux riverains et aux personnes qui sont dans le site et qui sont inquiètes ? Les personnes qui sont venues tout à l'heure expriment de l'inquiétude et elle est légitime. Si on n'a pas l'information, on est inquiet. Donc, comment cette information est-elle diffusée ?

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Madame la Députée. Monsieur ?

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Merci de votre question. Il y a eu une organisation qui s'appelle les commissions de suivi de site sous l'égide du préfet en présence de toutes les parties prenantes invitées. Tout le monde peut y participer. Lors de ces commissions de suivi de site, l'exploitant, ou l'ancien exploitant, c'est-à-dire Orano aujourd'hui sur ces sites, propose, présente, fait des présentations où il est dans l'obligation de montrer le bilan annuel de tous les résultats et tous les travaux qu'il réalise ou qu'il envisage de réaliser. De la même manière, sur les bilans sur les stériles, ou s'il y a des cas de résidus. C'est lors de ces commissions que sont présentés les résultats. Ils font l'objet de présentations, et même de documents qui sont mis, je ne veux pas dire au greffe parce que c'est trop juridique, mais qui sont déposés entre les mains de la préfecture et des services de l'État. Nous n'avons pas ensuite la charge de les distribuer, mais même le collectif les a en main. Tous les résultats que l'on vous présente sont entre les mains des associations, des maires, des riverains, toute personne concernée peut aller en mairie et demander au maire, j'ai entendu qu'il y avait une commission de suivi de site, il paraît qu'il y a eu des résultats, pouvez-vous me les donner ? Après, il y a peut-être des démarches à faire vis-à-vis des DREAL ou au niveau des ministères pour fluidifier cela. Si vous me permettez, Monsieur le rapporteur, on s'est dit effectivement qu'il y a un besoin de transparence et cette inquiétude que vous énoncez est audible. Je vous le dis avec passion, je veux qu'on arrive à remettre les gens en confiance et il y a du travail, mais on va y arriver, ne dites pas non dès le départ, on va essayer. Pour cela, Orano a développé une application que l'on a mise à disposition depuis quelques semaines, ou quelques mois, une application qui recense sur l'ensemble du territoire français, ouvert au public, tous les sites avec toutes les informations nécessaires sur site. Il y a ici Nadine HIMEUR qui s'occupe aujourd'hui des anciens sites miniers français, elle pourra vous fournir les coordonnées. On peut les envoyer à qui les veut. Vous pourrez aller sur le site. Vous pourrez zoomer dessus. Vous pourrez trouver des informations. L'objectif est d'en mettre le maximum possible.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci de cette proposition, je la prends tout de suite pour le compte de la bibliothèque du débat public pour que cela complète le débat public. Nous allons prendre la deuxième partie de votre question, Madame la Députée. Si je puis dire en résumé et peut-être un peu brutalement, est-ce qu'Orano traîne un petit peu, mais je voudrais qu'on passe d'abord à l'exposé de l'inspecteur des installations classées, et c'est à lui que l'on va poser cette question. Monsieur RÉCOCHÉ...

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Je voudrais bien pouvoir répondre sur le fait qu'on ne traîne pas, mais je réagirai depuis la salle.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

On posera d'abord la question à l'inspecteur des installations classées. Vous aurez la parole après.

**Un intervenant dans la salle [01:04:11]**

On ne débat pas maintenant de ce que vient de dire Monsieur.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je propose d'écouter l'inspecteur des installations classées et il y aura une discussion sur les deux interventions. J'espère que nous n'oublierons aucune question à ce sujet. Je rappelle que nous avons prévu entre les deux une intervention de Madame MAUSSAN, le contradictoire auquel nous tenons. Nous avons à chaque fois dans nos débats un exposé d'une association, cette partie manque, mais nous l'aurons dans la partie discussion nationale grâce à la présence de Monsieur MARGNAC. Monsieur GEORJON, la question est, quelles sont les priorités d'intervention sur ce site ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Bonsoir. J'ai préparé rapidement une petite présentation pour vous expliquer les enjeux du site, les missions de l'Inspection des installations classées et les priorités que l'on se définit. Je reprends la vue aérienne pour que tout le monde comprenne bien. Le stockage des résidus est unique en France.

C'est un stockage de résidus miniers qui se trouvent sous eau. Pour stocker sous eau, on a eu besoin de construire un grand barrage d'une hauteur de 42 mètres.

En quelques mots, les missions de l'Inspection des installations classées. Le premier point, c'est de s'assurer qu'Orano maîtrise les risques industriels liés à son stockage des résidus miniers. Quels sont les risques ? Le principal, c'est effectivement le risque associé à la présence d'un barrage de grande hauteur. Quels sont les risques liés à un barrage ? Le premier auquel on pense évidemment est la rupture, donc un événement majeur, mais c'est également aussi d'être capable de laisser passer les crues et également tous les phénomènes que l'on peut connaître d'érosion interne du barrage. Le deuxième risque est un risque chronique lié soit aux eaux de l'ancienne mine, les eaux d'exhaure, soit au bassin que l'on a vu, le stockage. C'est effectivement un bassin à l'air libre, donc l'eau de pluie remplit le bassin, et arrivée à un certain niveau, cette eau déborde et est rejetée dans l'environnement. Le troisième risque à maîtriser, ce sont les risques chroniques liés aux émissions de radon issues des résidus. Comme l'a expliqué Monsieur CESSAC en début d'exposé, le radium produit un gaz, le radon, qui peut être émis dans l'environnement. La barrière de la couverture radiologique sous eau est censée limiter les émissions de radon dans l'environnement.

La deuxième mission de l'Inspection des installations classées est d'encadrer réglementairement les sites pour que l'exploitant connaisse l'ensemble des règles qui s'appliquent à lui. C'est ce qui a été fait sur ce site avec un arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 qui a classé le site en installation classée pour la protection de l'environnement. C'est un arrêté important parce que le Titre V du Livre I, tout ce qui s'applique aux installations classées s'applique dorénavant au site d'Orano les Bois Noirs. On a également pris un arrêté à la même date qui a aussi demandé à Orano de remettre sur son site une étude de danger et une étude d'impact afin de mieux connaître justement les risques sur son site.

On peut aussi être amené à encadrer réglementairement en rappelant à l'ordre les règles à respecter à l'exploitant, et c'est ce qu'on a fait en novembre 2017 justement sur les surverses qui étaient rejetées directement dans l'environnement.

Enfin, le troisième point, une question qui avait été soulevée précédemment, les missions de l'installation classée sont bien d'informer le public. Effectivement, cela se fait par les commissions de suivi de site. Elles ont lieu de manière annuelle. Elles sont présidées par le préfet et elles ont pour objectif de réunir un collège avec l'État, les collectivités, les riverains, l'exploitant et les salariés de l'entreprise.

**Michel GUÉRITTE, association TROP [hors micro, 01:08:42]**

Donc, les arrêtés préfectoraux autorisent les surverses.

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Justement, les arrêtés préfectoraux sont là, on a mis en demeure l'exploitant de cesser les surverses.

**Michel GUÉRITTE, association TROP [hors micro, 01:08:51]**

Quand cela ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Le 21 novembre 2017.

**Michel GUÉRITTE, association TROP [01:08:55]**

Seulement ? Cela ne vous trouble pas. Je suis sidéré. Je me retrouve en Champagne comme l'ANDRA qui balance ses saloperies dans la rivière à côté, vous faites pareil.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, on va laisser finir l'exposé. On va vous donner le micro. Je comprends que vous réagissiez, mais personne ne vous entend. Donc, on vous donnera ensuite le micro.

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Les actions de l'Inspection des installations classées qu'on a pu mener récemment portent sur l'instruction de l'étude de danger. Cette étude de danger a soulevé le fait qu'il était nécessaire de rénover le canal évacuateur de crue. Cette rénovation a eu lieu en 2018, l'exploitant l'a mis en œuvre.

Elle a aussi montré qu'il était nécessaire justement de rénover le canal de dérivation de la Besbre. Tout à l'heure, je vous ai expliqué que ce grand bassin qui sert de couverture radiologique aux résidus n'est alimenté que par l'eau de pluie. Il a été nécessaire effectivement comme ce bassin a été mis en fond de vallée de détourner la Besbre, un cours d'eau, qui aurait pu alimenter le bassin. Il est nécessaire effectivement aussi que ce canal soit rénové pour éviter que de l'eau puisse venir trop rapidement se charger au contact des résidus.

Une autre mission de l'Inspection des installations classées est de réaliser des inspections. C'est ce qu'on a fait. Effectivement, les inspections nous ont conduits à mettre en demeure l'exploitant de cesser la dilution de ces rejets à la suite des constats de débordements, de surverses, qui ont été détectés. On est aussi là pour contrôler les actions mises en place, notamment le plan d'action qui va justement avoir pour objectif de limiter ces surverses et les prévenir avec un système de pompage de cette eau du grand bassin qui sera dorénavant traitée par une station de traitement spécifique dédiée à la qualité des eaux du grand bassin. Enfin, il y a aussi la réfection de la station de traitement actuel qui traite les eaux de la mine pour être plus performante. Elle est en cours de traitement. Cela fera l'objet des encadrements qu'on va devoir effectuer dans un arrêté préfectoral pour justement fixer les valeurs limites de rejet en réglementant les débits et les concentrations des rejets de ces deux stations de traitement, et également de réglementer les consignes d'exploitation liées à ce site.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur GEORJON. Je vais tout de suite dans la foulée revenir à la question de Madame la Députée. Comment cela se passe-t-il quand l'Inspection des installations classées propose au préfet un arrêté préfectoral, que le préfet signe ? L'exploitant Orano met-il en œuvre l'arrêté avec diligence ou bien des épisodes surviennent-ils ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Je ne sais pas ce que vous entendez par épisodes.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Une contestation, une discussion, un recours au tribunal administratif, tout ce qu'on peut imaginer.

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Je crois que sur cet arrêté effectivement on a eu une contestation et c'est en recours au tribunal administratif. Néanmoins, cela n'a pas empêché l'exploitant de mettre en œuvre des actions comme je les ai présentées précédemment avec un plan d'action à court terme et un plan d'action à long terme. Le plan d'action à court terme a été de proposer un système de pompage et la construction d'une station pour éviter que ces rejets soient directement rejetés dans l'environnement. À ce jour, je pense que ce plan d'action devrait être établi pour la fin de l'année. On va justement encadrer les valeurs de rejet dans un arrêté pour s'assurer que les valeurs soient bien respectées et que dorénavant il n'y ait plus de rejet de surverse sur ce type d'installation.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur RÉCOCHÉ, je vous ai arrêté tout à l'heure en réponse à cette question, voulez-vous rajouter un mot ? Après, nous allons passer à la question de votre voisin.

**Un intervenant dans la salle [01:13:22]**

Peut-on savoir sur quoi porte le recours devant le tribunal administratif ?

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

On fait un détour sur la question de Monsieur qui demandait quel était l'objet du recours, mais Monsieur RÉCOCHÉ le dira.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

On va parler de ce fameux arrêté préfectoral de mise en demeure qui nous concerne, que l'on conteste effectivement en grande partie parce que le délai qui était demandé pour réaliser les travaux d'amélioration était beaucoup trop court pour être réaliste. Il était de quatre mois. On avait demandé un peu plus de temps. Aujourd'hui, on a pris le temps de le faire et à la fin de l'année toutes les actions sur le plan long terme dont a parlé le représentant des installations classées seront réalisées.

Sur cette notion de dilution et de rejet direct dans l'environnement, je voudrais tout de même rajouter un point important, ce qui est rejeté dans l'environnement dû à ces surverses est conforme aux normes de rejet dans l'environnement. Ce que l'on rejette dans l'environnement n'est pas plus marqué que ce qui sort de la station par exemple, sauf du fait que cela passe en ICPE, et vous l'avez vu depuis 2017, ce n'est pas qu'Orano a tardé à faire les travaux, c'est le changement de réglementation appliquée aux rejets qui a fait qu'en 2017 tout ce qui concernait l'autorisation de surverse parce qu'elles étaient autorisées, et justement parce qu'elles n'avaient pas d'impact sur l'environnement dû à la dilution, je le concède, mais cette dilution était inhérente à la vision du fonctionnement de l'ensemble, c'est-à-dire que les eaux de pluie en cas de surverse étaient collectées et se mélangeaient aux fameuses surverses de telle manière que dans les points de contrôle, la norme était respectée et donc qu'on pouvait. L'arrêté préfectoral de mise en demeure concerne à la fois la dilution et le délai.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Vous êtes très technique, Monsieur. Je ne sais pas si tout le monde vous a suivi. Je ne vais pas vous proposer de répéter.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Je peux le faire. Je peux répéter. On est là pour débattre.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je ne vous propose pas de le faire.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Ce qui est rejeté par les surverses, je tiens à le dire – et si Monsieur le Représentant n'est pas d'accord avec cette affirmation, qu'il le dise –, est conforme aux normes de rejet aux points...

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Vous avez tout de même répondu au passage à la question de Madame la Députée.

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Je peux juste répondre puisque la parole m'est donnée. Pour moi, le rejet n'est pas conforme, et c'est bien l'objet de la mise en demeure adressée à l'exploitant, effectivement, l'eau du grand bassin sans entrer de manière technique en limite de grandeur est supérieure aux valeurs qui sont...

**Un intervenant dans la salle [01:16:17]**

On voudrait bien les becquerels. On voudrait bien savoir.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Laissez Monsieur GEORJON terminer, s'il vous plaît. Après, je vous donne la parole sur votre question qui est très intéressante, c'est pourquoi on a attendu, mais terminons sur ce point.

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Pour vous donner les ordres de grandeur de becquerel, l'eau...

**Un intervenant dans la salle [01:16:29]**

Il n'y a pas que de l'uranium et du radon. Il y a mille autres saloperies avec, c'est évident. Dans la mine, ne me dites pas qu'il n'y a que ces deux éléments radioactifs. Je regrette de ne pas avoir étudié ce dossier parce que j'en suis un autre, mais il lui ressemble. Chez moi aussi, les surverses sont balancées dans la nature aux normes, mais on n'est pas du tout d'accord. Iriez-vous vous baigner dans le bassin ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Je viens de vous dire qu'on a mis l'arrêté de mise en demeure pour dire qu'on n'était pas conforme et aujourd'hui on juge qu'ils dépassent. Aujourd'hui, il y a effectivement une étude d'impact qui a été réalisée par l'exploitant. Elle montre effectivement que pour la baignade il ne faut pas arriver à cette situation.

**Un intervenant dans la salle [01:17:13]**

Quand l'eau sort et qu'elle va de l'autre côté, peut-on se baigner dans la rivière qui suit derrière ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Dans la rivière, on peut... [suite inaudible - 01:17:19].

**Un intervenant dans la salle [01:17:19]**

Vous en rendez-vous compte, il ne faut pas avoir fait polytechnique, n'y a-t-il pas là un problème ? Bien sûr, c'est dilué. J'ai noté le mot dilution. À l'ANDRA aussi, on dilue. On rejette comme vous, mais dilué aux normes. Qui a fait les normes ? Je ne supporte pas le mot « arrêté préfectoral ». Les gens croient que c'est le préfet qui a sorti un truc, mais c'est vous qui écrivez les arrêtés préfectoraux, c'est évident. Vous avez déjà vu un préfet ou un député écrire un truc intelligent, ils n'y connaissent rien.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur GEORJON, c'est vous qui préparez les arrêtés préfectoraux.

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

C'est effectivement...

**Un intervenant dans la salle [01:17:49]**

Il y a un problème. Les valeurs moyennes, je vais terminer et après je me tairai, le mot valeur moyenne qui a été abordé tout à l'heure, je ne supporte pas les valeurs moyennes, et ce sont les valeurs moyennes partout dans le monde du nucléaire. Quand un bébé, un de mes petits-fils, le médecin me demande, quelle température il a, je lui dis, il a 39,9 et il risque une méningite, je ne lui dis pas que sa valeur moyenne de la journée est de 37,5. C'est là le problème. J'aime bien cette expression et je la répète tout le temps, mais comprenez, les valeurs moyennes sont nulles. Cela devrait être interdit. Après, au niveau de l'impact, est-ce qu'il y a eu des enquêtes épidémiologiques sérieuses en aval de ce lieu merveilleux ? Oui ou non ? Qui les a faits ? Quels sont les résultats ? Il n'y en a pas. Qui les empêche ? Ne me dites pas que les Bois Noirs, le collectif, n'a pas réclamé une enquête épidémiologique. Je vais m'en occuper, je vais la faire faire, vous allez voir.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais d'abord vous proposer de revenir sur la question, mais je ne vais pas la poser à Monsieur GEORJON, je vais la poser à Monsieur BETTINELLI qui représente ici le ministère de la Transition écologique et solidaire. Pourquoi a-t-on attendu 2017 pour encadrer ces procédures par les installations classées et que s'est-il passé avant ? C'est une question nationale, Monsieur BETTINELLI ?

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Avant, ces installations étaient régies par le Code minier. On a regardé ce que nous permettait le Code minier pour ce type de stockage qui est tout de même assez particulier. On a conclu que le Code de l'environnement était plus approprié que le Code minier. Il nous permettait d'avoir un suivi et une surveillance de l'environnement plus forte. Tout ce qui a été décrit jusqu'ici, que ce soit au niveau de l'eau avec des piézomètres, avec des prélèvements au niveau de l'air pour le radon, et c'est pour cela on a pris le Code le plus adapté.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

On vous reposera la question tout à l'heure, que reste-t-il à faire dans les priorités ? Je voulais que la question du public ne soit pas sans réponse à ce niveau.

Sur le cas spécifique des Bois Noirs, peut-on voir s'il y a d'autres questions, d'autres avis, d'autres interventions en priorité de la part de gens qui n'ont pas pris la parole jusqu'ici, mais je peux aussi redonner le micro ?

Monsieur BETTINELLI, vous vouliez ajouter quelque chose.

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Cela nous permet aussi de constituer des garanties financières. On a pris un décret et un arrêté qui nous permettent de prendre des garanties financières et ainsi de prévenir l'insolvabilité de l'exploitant qui exploite ce type de stockage. C'est encore une raison supplémentaire.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Question à l'inspecteur des installations classées, les garanties financières ont-elles été constituées en ce qui concerne Orano sur les Bois Noirs ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Le montant a été fixé effectivement par l'arrêté qui a été pris en 2018, je ne l'ai pas précisé. Elles sont de 10 millions d'euros, et il y a un échéancier associé à cet arrêté qui est de 20 %.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

La notion de garanties financières signifie-t-elle qu'il existe un tiers, une compagnie d'assurance ou une banque, qui se porte garant pour Orano si des travaux étaient ordonnés par le préfet qui puisse être exécuté d'office ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

C'est exactement cela. C'est un système assurantiel.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

D'accord. Je crois qu'il y a encore deux questions dans le fond de la salle.

**Jean-Michel TERNOIR, représentant la presse régionale, membre de La Galipote régionale auvergnate**

Par rapport à ce qui se disait tout à l'heure, je ne voudrais pas monopoliser la parole, mais simplement en tant que presse, je me pose des questions. On a des échos des uns et des autres, les échos officiels, les échos des associations, le problème des normes, ce n'est pas que pour la radioactivité, les normes, quel que soit le type de déchet, la solution évidente est la dilution. Quand vous avez des déchets qui sont trop chargés en quelque chose, on les dilue. Apparemment, c'est bien ce qui s'est passé à Saint-Priest avec ce que vous avez trouvé au niveau du contrôle avec des normes qui étaient dépassées, la solution est évidente, on dilue.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur GEORJON, est-ce que la dilution est un principe de base admis en matière d'environnement ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Effectivement, la dilution est interdite.

**Un intervenant dans la salle [01:22:45]**

L'ANDRA fait cela tous les jours à Tollen [nom incompris, 01:22:46].

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

C'est bien cela qui a fait l'objet de l'arrêté de mise en demeure qu'on a repris. C'est justement parce que l'on considérait que c'était effectivement de la dilution que de rejeter l'eau du grand bassin à des teneurs supérieures à celles autorisées.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

On avait une deuxième question dans le fond de la salle. Après, on reviendra sur la réponse de l'exploitant.

**Un intervenant dans la salle [01:23:12]**

Monsieur le Représentant de l'État n'a pas répondu complètement à votre question. Pourquoi a-t-on attendu 2017 pour se préoccuper de ce site qui est connu depuis quelques décennies ?

Cela montre aussi que l'État n'est pas très attentif aux citoyens quand il parle d'environnement au sens large. Quant à Monsieur de la DREAL, je voudrais savoir combien vous pouvez faire d'inspections par an sachant que les moyens aussi de la DREAL sont en voie de disparition.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

On va d'abord répondre à cette question. Monsieur GEORJON, combien d'inspections sur ce site ?

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Juste peut-être pour préciser le classement en tant qu'installations classées tout à l'heure, il y a eu un arrêté ministériel qui est sorti en 2015, il classait l'ensemble des activités de stockage comme des installations classées. En 2017, on a décliné cet arrêté, et c'est à partir de 2017 que le site a été défini en tant qu'installation classée. Avant cet arrêté ministériel de 2015, il était suivi au titre de la police des mines, donc, l'État faisait quelque chose, mais c'était la police des mines avec ses propres règles qui s'appliquaient sur ce site. Il y a eu effectivement beaucoup d'évolutions ces dernières années sur le site des Bois Noirs.

Quel était l'objet de la deuxième question ?

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

C'était sur le nombre d'inspections.

**Monsieur GEORJON, Inspecteur d'installations classées**

Sur le nombre d'inspections, il faut savoir que ce site est pour nous prioritaire. Cela veut dire que l'on fait a minima une inspection par an. On fait aussi une inspection sur la thématique des ouvrages hydrauliques par an sur ce barrage. Donc, il y a au minimum deux inspections sur site par an. Après, il y a le contrôle des documents qui nous sont transmis et l'autosurveillance de l'exploitant. On a aussi fait une campagne de contrôles inopinés qui a été réalisée en 2017 et une autre en 2018 sur les rejets du site. Mis bout à bout, la surveillance qui est exercée par l'Inspection est tout de même conséquente sur ce type. Il n'y a pas que les contrôles sur site qu'il faut voir dans les missions de l'Inspection, mais bien l'ensemble de l'examen des documents du site.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur RÉCOCHÉ, au nom de l'exploitant, vous vouliez ajouter quelque chose.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Sur la notion de changement de statut qui est importante, il ne faut pas avoir dans l'idée que parce qu'on change de statut le site devient plus dangereux que ce qu'il était avant. Donc, on reste sur la même organisation avec les mêmes fonctionnements. Aujourd'hui, on est allé vers les ICPE en concertation et on a un bénéfice à cela, il n'y a pas de doute. Jusqu'en 2017, le site fonctionnait avec l'autorisation de déversement. Ce n'est qu'à partir de 2017 que les déversements et la dilution nous ont été reprochés par l'administration, et c'est en 2017 qu'Orano a proposé un plan d'aménagement court terme et long terme pour répondre à cela, ce qui n'a pas empêché qu'on ait contesté certains aspects de la mise en demeure. C'est une première chose.

La deuxième chose que je voudrais préciser est qu'il n'y a pas de déversement tous les jours, heureusement, c'est en période de grandes pluies.

**Un intervenant dans la salle [01:26:49]**

Il n'y en a pas du tout en ce moment, on le verra.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Le déversement, ce n'est pas celui de la digue. Un ouvrage est prévu pour collecter les eaux de déversement. Ce n'est pas la digue qui déverse. C'est important de savoir que ces eaux de déversement sont ponctuelles dans l'année sur des saisons très pluvieuses. Demain, cet aspect qui était auparavant autorisé sur le site des Bois Noirs ne sera plus possible. De plus, il sera géré parce

que ces eaux, plutôt que de les reverser directement dans l'environnement, même s'il n'y avait pas de marquage avec un impact sur l'environnement, passeront par la station de traitement dont on est en train de finaliser les travaux.

Dernier point que je tiens à préciser, on parle d'impact épidémiologique. Quel est le sujet ? On a mené, quand je dis « on », même la CRIIRAD avec nous à un moment donné dans les années 1994 à 2004 a mené une étude concertée pour les associations, la CRIIRAD, pour le ministère, SUBATECH, supervisée par un collègue d'experts qui a justement étudié l'impact écotoxicologique du site sur la faune et la flore en avant du site. Les conclusions de ce rapport, on ne peut pas reprocher à Orano de l'avoir fait lui-même, il était presque spectateur, ont été, il n'y a pas d'impacts non acceptables sur le site. Il y a eu des recommandations qui ont été toutes mises en œuvre. C'est la première étude.

Une deuxième étude a été réalisée en 2013. De la même manière, sur les indices d'impact des rejets sur la faune et la flore dans la rivière Besbre. Ce n'est pas Orano qui le fait, c'est un organisme indépendant, les rapports sont remis à l'administration, sont remis aux associations si elles le désirent. Que dit cette étude ? Elle dit que la Besbre est dans un état biologique bon et qu'il y a dedans des petites larves qu'utilisent les pêcheurs, les petites larves rouges qui sont justement très sensibles et qui prolifèrent. Il y a le rejet et puis il y a l'impact de ce rejet sur le monde animal.

Dernier point, on n'en a pas encore parlé, c'est la radiologie. Quelle est la dose ajoutée par la présence du site ? Cela va vous faire hurler, c'est une moyenne, mais quelle est-elle ? C'est 0,7 mSv. Savez-vous quelle est la dose naturelle reçue par les gens qui habitent à Saint-Priest si vous allez sur le site de l'IRSN, c'est 14,4 mSv naturels. C'est-à-dire que les populations autour du site reçoivent naturellement 14,4 mSv et que le site de par la présence de ses résidus couverts sous une lame d'eau, c'est 0,7 mSv.

**Michel GUÉRITTE, association TROP [01:30:03]**

Et cela s'additionne, Monsieur, vous ne le faites jamais.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Cela s'ajoute.

**Michel GUÉRITTE, association TROP [01:30:10]**

C'est le cumul des deux faibles doses, et c'est là que vous avez tort.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Sur quelle base ai-je tort ?

**Michel GUÉRITTE, association TROP [01:30:17]**

Là, vous vous foutez de moi.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Non, je ne demande qu'à comprendre.

**Michel GUÉRITTE, association TROP [01:30:19]**

Si naturellement, il ressort x millisieverts naturellement et si vous en rajoutez puisque vous avez stocké et vous les reversez à cause des pluies, ils reçoivent x plus y, je suis désolé. Personne ne va dire le contraire ici.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Moi non plus, mais simplement pour dire que si le problème à Saint-Priest de la santé des populations c'est la radiologie, c'est ce qu'ils reçoivent, le site a une très infime part sur ce danger pour la santé puisqu'ils reçoivent déjà naturellement 14,4. C'est ce que j'essaie d'expliquer, et vous le comprendrez aussi, non ?

**Michel GUÉRITTE, association TROP [01:30:57]**

Un becquerel de plus est un becquerel de trop, retenez cela.

### **Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

C'est votre position.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Y a-t-il encore une ou deux dernières questions sur les Bois Noirs ? Nous allons ensuite passer comme nous l'avons annoncé au début sur la partie plus générale. Est-ce qu'il y a une intervention, une question ? On pourra y revenir après puisqu'on parle de la situation nationale il n'est pas interdit de parler des Bois Noirs, il faut essayer d'aller jusqu'au bout.

Je remercie nos intervenants. Je regrette, mais je n'y peux rien comme vous l'avez vu que le contradictoire n'a pas été complet sur ce point. J'ai posé quelques questions pour essayer de stimuler sur ce point. Nous allons maintenant passer à la suite, c'est-à-dire la même question posée au niveau national. Quelles sont les priorités d'aménagement ? Comme introduction, je voudrais vous présenter les résultats d'un petit questionnaire que nous avons adressé début juillet à l'ensemble des maires des communes où se situent d'anciens sites miniers. Il y en a deux cent cinquante. Ce questionnaire a été adressé par courrier postal. Nous avons la liste des communes grâce à la base de données Mimosa. Je remercie l'IRSN de nous les avoir confiées. Il y avait quatre questions. C'était conçu comme un questionnaire qu'on peut remplir assez rapidement. On nous a dit qu'il n'était pas parfait, et certainement il ne l'était pas. L'objectif était de faire venir des informations de terrain.

On a quelques difficultés à retrouver les transparents, je vais donc continuer sans les supports et de mémoire, on y reviendra après si ma mémoire est un peu floue. Nous avons eu vingt-deux réponses à ce questionnaire. Nous l'avons aussi mis en ligne sur le site. Aucun particulier ne s'est lancé à répondre sur ce questionnaire. Nous avons demandé au collectif national de faire circuler ce questionnaire, on nous a assuré qu'il avait circulé, cela a été vérifié et nous avons une réponse d'une association.

La première question était très directe, car il fallait être concret. Il était demandé aux personnes qui ont répondu, très majoritairement des maires, le site de votre commune nécessite-t-il un aménagement ? Si oui, lequel ? La très grande majorité des maires a répondu explicitement pour quatorze d'entre eux, implicitement pour quatre d'entre eux, qu'il n'y avait pas de nécessité d'aménagement immédiat. Donc, du côté des maires, je reviens là-dessus, il n'y a pas de réponse. Toujours de mémoire, vous l'aurez après sur le site, cela vous permettra de vérifier, trois maires nous ont dit qu'ils avaient des besoins d'aménagement. Les exemples d'aménagement étaient tous des exemples en matière de sécurité d'accès. C'était un grillage, une clôture ou une grille d'accès par une porte qui n'était pas suffisamment étroite pour empêcher des enfants d'aller sur le site.

La préoccupation de sûreté des populations est une préoccupation importante des maires. Quatre maires au total l'ont exprimée explicitement. Plusieurs maires nous ont dit qu'ils n'avaient pas de besoins d'aménagement, mais en revanche il faut poursuivre, et pour certains même c'est d'intensifier le suivi du site. Il y a donc un besoin de connaissances et d'informations. On pourrait dire en résumant peut-être de manière un peu excessive qu'il y a un besoin d'être conforté dans la connaissance et d'être rassuré.

Quand on aura retrouvé mes transparents, je reviendrai sur les commentaires que les maires ont faits sur les besoins d'aménagements futurs. Trois maires souhaitent des aménagements photovoltaïques, dont un qui laisse supposer que cet aménagement est proche. Pour revenir directement à une question qui a été évoquée tout à l'heure, un maire nous dit que le site est utilisé tous les week-ends par un club de plongée. On n'a pas creusé cette question, mais c'est vrai qu'on ne s'attendait pas à cette réponse.

J'y reviendrai tout à l'heure, on avait posé les questions aux maires qui souhaitaient des aménagements en disant, faites référence aux conclusions du groupe d'étude pluraliste qu'on avait donnée, elles ont été citées tout à l'heure, et quelles sont les conclusions du groupe d'étude pluraliste qui vous paraissent importante ? Sept maires ont cité des conclusions. Là aussi, j'aurais besoin des transparents pour vous dire lesquelles exactement, mais toutes étaient dans le domaine de la surveillance de l'environnement, la surveillance de la santé des populations autour et dans le domaine de l'impact de la mesure, c'est-à-dire toujours dans cette question qui concernait l'avenir de l'environnement et des populations.

### **Un intervenant pour la CPDP [01:37:21]**

On a le questionnaire brut, mais on n'a pas les transparents.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

La CPDP est prise la main dans le sac, incapable de présenter les détails. Ils seront demain sur le site et je vous prie d'accepter mes excuses pour cette absence de présentation. En ce qui concerne l'association, elle s'appelle Noria. C'est une association dans les Deux-Sèvres sur un site minier à cheval entre les Deux-Sèvres et la Vendée. Si tout se passe bien, et j'espère que cette fois-ci cela va fonctionner, nous aurons un représentant de l'association en ligne tout à l'heure pour nous expliquer ce qu'ils souhaitent. Je ne me ferais son interprète que si là aussi la connexion était défaillante. Donc, d'une manière générale, et pour résumer au niveau de la réponse, relativement peu de réponses, vingt-deux réponses au total en incluant celle de l'association sur deux-cent-cinquante questionnaires, une mobilisation faible sur les questions d'aménagement. La question des stériles reste présente. Plusieurs maires nous ont dit qu'il restait des questions de stériles à traiter ou des questions de stériles ont été récemment traitées comme nous le disions tout à l'heure, et une réponse d'une association. Nous ne considérons pas ces réponses dont vous trouverez le détail sur le site comme représentatives ni par leur nombre ni par le fait que ce sont quasiment exclusivement des maires qui ont répondu ou par les biais que peut entraîner le fait d'adresser un questionnaire au début de l'été, la vie est plus facile quand on pense répondre qu'il n'y a pas de problème. Pour les gens qui ont des problèmes, ils peuvent se dire, je répondrai après, et ensuite c'est oublié. Donc, surtout, ne considérez pas ces réponses comme représentatives, mais elles donnent tout de même une image de terrain que nous voulions porter à votre connaissance. S'il y a des questions là-dessus, en renouvelant mes excuses pour l'absence de chiffres détaillés.

#### **Nadine HIMEUR, Orano après-mines France**

Nadine HIMEUR, Orano pour l'après-mines France. Je me permets de réagir à une réaction du public à la suite de l'annonce du site de plongée. Il s'agit d'un site en Limousin qui fait l'objet d'une surveillance environnementale pour lequel les résultats sont excellents, pour lequel il y a une convention avec une école de plongée pour plonger sur ce site, et notre ancien directeur de l'après-mines France fait partie de ces plongeurs qui une fois par semaine va sur site. Je pense que le maire le disait de façon souriante, et au contraire pas d'une façon négative.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Le maire ne le disait pas d'une manière négative. Il le disait d'une manière factuelle. Je l'ai dit comme quelque chose de surprenant, mais je l'ai cité comme quelque chose de factuel.

### **Un intervenant dans la salle [01:40:34]**

J'ai vu des photos de canotage à Saint-Priest. Je me demandais si c'était un truc officiel ou pas.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur l'Inspecteur des installations classées, que pensez-vous du canotage à Saint-Priest ?

#### **Nadine HIMEUR, Orano après-mines France**

Je vais me permettre de répondre à titre personnel sur le canotage sur le site des Bois Noirs puisqu'en fait on a eu une dégradation, une intrusion volontaire avec un jet d'objets sur le site. Donc, on a dans nos consignes de surveillance l'obligation d'aller rechercher justement ces potentiels déchets qui pourraient arriver notamment par le vent, c'est ce qu'on a pensé dans un premier temps. Pour information, j'étais dans ce canoé. Donc, ce n'est pas une opération normale parce que l'on considère que les dégradations sont un acte qui est marginal et surtout déplorable. En revanche, j'y suis allée à titre personnel, et non, ce n'est pas habituel, nous ne souhaitons pas que cela se reproduise, mais c'est une action que nous nous devons de faire dans le cadre de nos consignes de surveillance du site.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Donc, deux utilisations ludiques éclaircies ! La question était posée comme une question ludique, c'est pour cette raison que je le disais. Y a-t-il d'autres questions ?

### **Un intervenant dans la salle [01:41:50]**

Peut-on revenir sur l'histoire de la dilution ?

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous revenons sur l'histoire de la dilution puisque vous posez des questions. On va donner un micro à Monsieur. Après, nous passerons à la séquence d'information que nous avons prévue sur l'aspect national.

#### **Michel GUÉRITTE, association TROP**

Michel GUÉRITTE, association TROP qui veut dire pourquoi trop de cancers autour de Soulaïnes, c'est le sujet sur lequel on travaille. Tout à l'heure, vous avez dit qu'il était interdit de diluer. Je voudrais qu'on m'explique qui a dit cela, où c'est écrit, parce que chez nous en Champagne, c'est autorisé. Alors, au sud de la Loire, ce ne sont pas les mêmes règlements qu'au nord, je ne sais pas.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur BETTINELLI, c'est une question de réglementation nationale.

#### **Benoît BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

C'est écrit dans le Code de l'environnement, dans l'arrêté du 23 juin 2015 dont on a parlé. C'est écrit à peu près partout. C'est un des principes opérationnels de radioprotection de la France.

#### **Michel GUÉRITTE, association TROP**

Alors tant pis, s'il y a quelqu'un de l'ANDRA, il pourra intervenir. Quand l'ANDRA à Soulaïnes a un système de récupération d'eaux de pluie, c'est normal, là je parlerai d'un orage récent où il est tombé 54 mm en 12 minutes. On a fait le calcul, cela fait 40 mm<sup>3</sup>. Il est évident que le bassin d'orage n'a pas pu garder cette eau, donc elle est partie. L'eau qui est récupérée en dessous des alvéoles de stockage, le RGSE, peu importe, c'est la même chose, c'est radioactif. C'est surveillé. C'est mesuré. Si ce n'est pas trop méchant, ça va dans le bassin d'orage, et si c'est méchant, ça va dans des citernes et ça va en traitement à La Hague, mais quand ça va dans le bassin d'orage, on ne peut pas le rejeter dehors parce que l'eau n'est pas aux normes. L'ANDRA pompe dans la nappe phréatique parce qu'elle a l'autorisation, elle dilue et après elle balance dans la petite rivière. Cela part dans la nappe phréatique, puis dans les captages et dans l'eau de Soulaïnes que je bois, ce qui explique un taux de cancer invraisemblable dans la région. C'est une histoire. Je veux comprendre. En plus, cela va être consigné, je suis content de le dire, mais de toute façon je vais envoyer un mél à Patrice TORRES ce soir, je vais lui expliquer que j'ai entendu cela, il va me répondre.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Patrice TORRES étant un des responsables de l'ANDRA.

#### **Michel GUÉRITTE, association TROP**

Avec qui j'ai de très bons rapports par ailleurs, mais j'aime bien comprendre parce que je me pose des questions. C'est invraisemblable.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que quelqu'un peut répondre à cette question très spécifique sur Soulaïnes sinon il faudra qu'on la transporte dans une autre rencontre du débat à venir prochainement ?

#### **Jean-Michel HOORELBEKE, ANDRA**

Jean-Michel HOORELBEKE de l'ANDRA justement, nous sommes présents. Nous avons un bassin d'orage, il est fait pour collecter les eaux de pluie. Effectivement, quand il pleut, l'eau de pluie ne reste pas confinée sur le centre, nous la rejetons. Tous ces rejets sont contrôlés. Ils sont mesurés. Les mesures sont publiques. J'ai entendu tout à l'heure que vous disiez qu'on balançait de la radioactivité, et bien il se trouve qu'on n'en balance pas. On balance des eaux de pluie, c'est vrai. Quand il pleut, on les rejette, mais on ne balance pas de radioactivité. Les rejets sont mesurés et les résultats sont publics.

**Michel GUÉRITTE, association TROP**

On balance de la radioactivité aux normes, ce n'est pas pareil. Ne dites pas que vous ne rejetez pas.

**Jean-Michel HOORELBEKE, ANDRA**

Non, on ne balance pas de radioactivité. Les rejets que nous avons correspondent aux limites de mesure de nos appareils.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous reprendrons peut-être cette discussion.

**Michel GUÉRITTE, association TROP**

Enfin, vous admettez que vous diluez.

**Jean-Michel HOORELBEKE, ANDRA**

Quand on reçoit de l'eau de pluie, on la rejette. On ne peut pas la faire disparaître cette eau de pluie.

**Michel GUÉRITTE, association TROP**

Et vous ne pompez pas d'eau dans la nappe phréatique.

**Jean-Michel HOORELBEKE, ANDRA**

Le bassin d'orage est fait pour évacuer l'eau de pluie excédentaire en cas d'orage, d'ailleurs vous l'avez dit.

**Michel GUÉRITTE, association TROP**

Sur internet, ce n'est pas **droit [mot inaudible, 01:45:59]**.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Visiblement, il y a une compréhension mutuelle qui n'a peut-être pas beaucoup progressé à l'instant, mais c'est bien qu'il y ait du contradictoire. Nous pouvons peut-être passer à la suite de nos exposés. Je vais d'abord donner la parole à Monsieur RÉCOCHÉ en le priant d'être court puisqu'il a déjà beaucoup eu la parole. Pour la question posée, on avait prévu cinq minutes, je vais les vérifier soigneusement. Quelles sont les priorités au niveau national ?

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Ce n'est pas la bonne présentation. Comme vous, j'avais une slide qui donnait un petit peu les grands enjeux qui ont été évoqués de manière assez détaillée dans certaines des présentations avec l'aspect de la gestion. Les grands enjeux pour la gestion des sites miniers en France concernent la gestion des résidus et des stériles. Pour les stériles, on estime qu'on est en train de voir le bout de cette action. Il y a bien sûr la gestion de l'eau en améliorant nos stations avec des traitements passifs, ce sont nos objectifs. La grande question porte sur le long terme. Il y a des soucis sur le court terme qui sont liés à la santé ou autre, mais souvent aussi pour les gens, que va-t-on laisser aux générations futures et qui va faire fonctionner tout cela ?

La stabilité des digues, la stabilité des ouvrages et les travaux miniers souterrains, c'est un autre enjeu important pour nous. Il y a un enjeu qui est un petit peu le cœur de notre discussion aujourd'hui, sans faire trop creux, c'est l'acceptabilité, c'est la discussion, c'est l'acceptabilité sociale d'une activité qui laisse des traces, et c'est mettre en place des systèmes qui rendent cette activité nécessaire, mais également acceptable de la part des parties prenantes concernées. Notre idée est d'avoir une gestion de la surveillance qui soit durable, à moindre coût bien sûr, mais sans se défausser par rapport aux exigences réglementaires.

Le travail sur les impacts radiologiques, sur le travail des couvertures pour qu'il y ait de moins en moins d'inquiétudes par rapport aux impacts radiologiques de nos sites, notamment des sites ICPE qui ont une réglementation particulière. Il n'y a que dix-sept sites soumis à la réglementation ICPE sur l'ensemble des sites. J'ai vu 250, nous n'avons pas les mêmes chiffres. Je pense que cela a peut-être été arrondi. Nous avons 247 sites. Il faudra voir quels sont les sites qui manquent ou ce que vous avez mis en trop, mais sur les 247 sites, Orano en a réaménagé 238. Dix sites sont de la

responsabilité de l'État. Il y a un site de la responsabilité du CEA. Donc, on arrive à 247 sites. Il est également important de noter, on tient à le dire, sur 236 sites, il n'y en avait que la moitié à peu près qui ont été de la responsabilité du CEA et d'Orano. Le reste, dans une mission un peu de service public, Orano a récupéré tous les sites dits orphelins ou d'anciennes sociétés privées, et c'est Orano qui aujourd'hui a la responsabilité de ce qu'avaient fait les autres dans une mission que nous considérons d'une certaine manière de service public pour ce qui est de ces sites. C'est un point important. Je voudrais ajouter aussi, car ce chiffre de 247 sites peut faire un peu peur, tous n'ont pas fait l'objet d'une exploitation. C'est à peu près 60 %. Les autres sites, ce sont des travaux d'exploration. D'ailleurs, il y a un maire qui a répondu cela, ils ont fait des travaux, mais ils n'ont pas exploité. Cela reste des communes minières, mais dès lors qu'il y a eu des travaux miniers d'exploration, c'est un site minier. Il ne faut pas non plus voir 247 sites d'exploitation sur le territoire français, il y en a à peu près 158 qui ont fait l'objet d'une pure exploitation.

Les objectifs, vous le voyez, sont répartis sur toute la France. En jaune, c'est là où il y a des ICPE. En bleu, ce sont les traitements des eaux, des stations. Il n'y a que seize stations de traitement des eaux et il n'y a que dix-sept ICPE. Tous les autres sites n'ont ni l'un ni l'autre. Ils sont donc plus faciles à gérer parce que les problématiques ne sont pas identiques. Donc, on peut se focaliser sur les Bois Noirs, c'est un site à la fois une station et une ICPE, mais sur ces 247 sites, il n'y en a que seize et dix-sept qui ont des stations, des ICPE ou des stockages de résidus. Je pense que c'est important pour le public de se dire que finalement il n'y en a pas tant que cela qui ont la même configuration que les Bois Noirs. Les Bois Noirs a tout de même été choisi par le collectif ou par France Nature Environnement, et par le débat aujourd'hui, mais le site des Bois Noirs est un sujet assez particulier. On l'a même vu dans la tenue des débats au début de cette réunion. Je précise d'ailleurs au passage que le collectif est venu visiter les Bois Noirs. Ils sont venus à deux reprises. On les a invités et ils sont venus, et cela s'est beaucoup mieux passé qu'aujourd'hui. On a pu discuter.

Pour finir, je voulais dire que l'objectif, ce sont nos missions, elles sont sur la droite de la slide :

- Continuer à contrôler et à surveiller les sites de la manière la plus conforme aux réglementations, et même lorsqu'il y a des arrêtés de mise en demeure on s'y conforme, mais peut-être pas dans le temps voulu.
- Investir dans les projets de R et D. Pour nous, c'est la mission du PNGMDR de faire apparaître en concertation des projets de R et D qui vont nous permettre d'améliorer, de mettre plus en confiance, j'ai envie de dire une science partagée, c'est-à-dire à un moment donné que chacun n'arrive pas avec son scientifique pour dire de mesurer à tel endroit, les rejets, la dilution, il faut une sorte de consensus. Il faut y arriver. Je pense qu'on a l'intelligence et les gens capables d'arriver à ce consensus. On insiste beaucoup sur la R et D parce qu'elle donne des outils au preneur de décision qui va se conforter avec les travaux de l'IRSN, d'Orano, des scientifiques, et il va y trouver le meilleur. C'est donc très important de le développer, et c'est ce que nous faisons. Je n'ai pas eu le temps d'en parler sur les Bois Noirs, mais on le fait dans le cadre du PNGMDR. La R et D, c'est très important. Vous avez les chiffres de l'ensemble de nos mesures. On n'abandonne pas les sites. La France peut se réjouir, les citoyens, oui, Monsieur, je vais vous dire pourquoi je permets de faire cette remarque. Dans le monde minier, la France a une réglementation des plus strictes et des plus exigeantes. La France est un des rares pays miniers d'uranium où il n'y a aucun site orphelin ou abandonné. La France a tout pris en compte. Je l'ai dit, 237, dix encore pour l'État et un pour le CEA. Si vous allez dans le monde, vous pouvez aller aux États-Unis, au Canada, en Australie, regardez, allez sur internet, il y a des sites abandonnés par des sociétés qui ont pris l'uranium et qui sont parties. Donc, la France, et les citoyens peuvent se dire, c'est réglementé, c'est suivi et rien n'est laissé au hasard. Je tiens à le préciser et c'est important.
- On travaille sur tous ces secteurs, 30 000 analyses par an, 25 personnes dédiées. On peut entendre qu'on délaisse, mais on est présent dix ans après, onze ans, dix-huit ans après la fermeture, on est toujours là, on travaille, on écoute, on fait des mesures et on les publie. Aujourd'hui, d'un point de vue radiologique, impact sur l'environnement, on est conforme à ce que nous fixent les arrêtés préfectoraux, et on n'a pas d'impact sur l'environnement ni sur la santé sur l'ensemble de nos sites.

**Philippe QUÉVREMENT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur RÉCOCHÉ, je vais vous interrompre là. Vous aurez peut-être l'occasion de répondre à des questions.

Je vais demander à Monsieur MARIGNAC de prendre la suite. Je vais le laisser se présenter.

**Un intervenant dans la salle [01:55:50]**

Parlez-vous du Kazakhstan tout à l'heure ?

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

On parle de la France et s'il reste du temps on parlera du Kazakhstan.

**Un intervenant dans la salle [01:55:57]**

Au Kazakhstan, c'est pareil, c'est nickel.

**Yves MARIGNAC, WISE-Paris**

C'est peut-être un premier commentaire que je voulais faire d'ailleurs, mais peut-être avant cela me présenter. Je suis directeur de WISE-Paris qui est une petite association d'expertise non institutionnelle sur les questions du nucléaire et de l'énergie, mais même si c'est à ce titre que je suis déjà intervenu dans plusieurs réunions du débat public, j'interviens peut-être plutôt aujourd'hui au titre d'ancien coordinateur du groupe d'expertise pluraliste comme cela a été mentionné tout à l'heure et les quelques transparents que j'ai préparés sont d'ailleurs des extraits de présentations de synthèse qu'a pu faire le GEP à l'époque. J'ai pris le soin de dater pour ne pas trahir le contenu même si évidemment je vais en faire quelques commentaires.

Le premier commentaire puisque Monsieur RÉCOCHÉ vient d'évoquer la réglementation française exigeante, c'est juste. Pour mémoire, dans le cadre d'un débat national sur la gestion des matières et déchets radioactifs de se souvenir qu'on parle ici du post-minier parce qu'on a arrêté l'exploitation minière d'uranium en France, et que la France continue pour son programme nucléaire à exploiter l'uranium à l'étranger, et c'est évidemment quelque chose qu'il faut prendre en compte dans la réflexion même si ce n'est pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui.

Sur le GEP et sa création, je ne vais pas revenir sur tous ces éléments, je vais juste tirer quelques enseignements de ces extraits de présentation. Le GEP est arrivé au milieu des années 2000 à un moment où il y avait une forme de crise médiatique et politique sur le sujet à laquelle il a fallu répondre, et c'est quelque chose d'important à avoir en tête parce qu'un des vrais questionnements sur le post-minier, comment on met dans la durée une vraie gouvernance participative locale et nationale en place pour traiter ces questions.

Cela a constitué une réponse tout à fait particulière au problème qui répondait à la fois à la complexité, au caractère multisectoriel de ce sujet, et donc la réponse que l'Autorité de sûreté nucléaire et le gouvernement ont apporté par des lettres de mission successives, c'était effectivement de créer un groupe pluraliste au sens d'une part de la pluridisciplinarité scientifique, et d'autre part de la pluralité de points de vue, d'acteurs, cela a été dit. Au total, plus de cinquante experts ont été mobilisés. Vous avez ici quelques chiffres qui les caractérisent, mais ce n'était pas seulement le fait de rassembler ces experts, c'était aussi le fait de leur donner une mission très claire sur le fond, de leur donner le temps de travailler et de leur donner les moyens, y compris financiers et d'accès à l'information et à l'expertise pour travailler. Je pense qu'il faut le souligner. Je crois que c'est Dominique BOUTIN qui a évoqué tout à l'heure les groupes de travail spécifiques mis en place dans le cadre du PNGMDR pour travailler sur certaines de ces questions. Typiquement, ces groupes ne font pas l'objet des mêmes moyens. Il n'y a pas de financement pour des acteurs associatifs qui y participent, et cela limite très fortement la capacité à s'y investir.

Bruno CESSAC a déjà évoqué les constats qu'a pu tirer le GEP, je vais revenir sur quelques points. Le premier est le fait d'un bilan contrasté, il n'y avait pas d'alerte spécifique, mais il fallait une nécessaire vigilance. Je vais rebondir sur le chiffre de 0,7 mSv ajouté qui a été indiqué tout à l'heure, Michel GUÉRITTE a raison quand il insiste sur le fait que c'est ajouté. Ajouter une dose, une exposition liée à une activité minière qui est en plus une exposition importante par rapport à celle que l'on connaît sur d'autres installations du cycle nucléaire, dans un contexte où il y a déjà un terrain radioactif naturel important, c'est quelque chose de significatif qui mérite d'être surveillé, même si

encore une fois il n'y a pas d'alerte sur un impact significativement non acceptable autour des sites à l'heure actuelle. C'était le premier point.

Deuxième point, même s'il y a une prise en charge de l'après-mines, une prise en charge de l'ensemble de ces sites, il y a peut-être tout de même encore quelques sites orphelins, mais globalement ce travail existe. Ce travail n'était pas tout à fait complet, insuffisant à différents égards, il y avait aussi matière à s'interroger sur ce point. Il y avait matière en particulier à s'interroger sur la question du long terme parce qu'un site comme celui des Bois Noirs conduit à ce type de calcul d'exposition maximale aujourd'hui dans une situation où il est contrôlé, c'est évidemment un site qui appelle à être contrôlé dans la très longue durée. On voit que sur la question de la tenue des ouvrages, les digues, les galeries, là où l'éventuel effondrement d'une galerie pourrait bouleverser la circulation de l'eau par exemple dans d'anciens travaux miniers et changer la manière dont l'eau circule, que l'on est capable de la capter et de la traiter avant de la rejeter, et puis évidemment les stations de traitement des eaux même quand on parle de traitement passif aujourd'hui, ce sont tout de même des dispositifs qui nécessitent une action de veille et de maintenance. On a vu tout à l'heure qu'il y a des canaux de dérivation, des canaux d'évacuation de surverse qu'il faut également entretenir. Donc, aujourd'hui, ces sites ne sont pas dans une situation en particulier pour les sites de stockage de résidus qui permet effectivement d'envisager de les laisser en l'état sur le très long terme en perdant la capacité à agir. Pour les verses à stériles, il faut être capable de maintenir dans la très longue durée une utilisation qui ne soit pas résidentielle. Donc, tous ces sujets existent.

Le GEP, à partir des travaux qu'il a pu faire, a tiré une centaine de recommandations détaillées rassemblées en quinze points, eux-mêmes rassemblés dans six domaines, je ne vais pas les détailler ici, mais on a vraiment essayé de couvrir l'ensemble des préoccupations, à la fois l'approfondissement des connaissances, la caractérisation des sites, la modélisation de leur évolution possible et l'évolution de leur impact. La question du champ même de l'évaluation des impacts, à l'époque un des grands sujets était de prendre en compte à la fois l'impact radiologique et l'impact chimique lié à des traitements actifs faisant intervenir du baryum ou de l'aluminium, et puis prendre en compte non seulement l'impact sanitaire, l'impact sur les personnes, mais spécifiquement l'impact sur les écosystèmes, travailler au dispositif de surveillance, travailler à la robustesse des aménagements, et puis travailler aussi dans deux domaines qui sortent un peu du champ scientifique stricto sensu, qui était d'une part la perspective institutionnelle et le cadre réglementaire qu'on se donne, et d'autre part la question de l'information et de la participation pour une gestion durable de ces sites. Je ne détaille pas ce point, mais il s'inscrivait et s'inscrit toujours dans une articulation avec les travaux du PNGMDR, cela a été clair dès le départ que ces sujets étaient liés, mais l'essentiel du message et de l'héritage du GEP est résumé ici, et je termine par cela. Cette démarche était évidemment originale, elle a apporté beaucoup. Elle mérite que son héritage soit porté collectivement. Le GEP avait formulé son approche, son héritage en quelque sorte par cet objectif mobilisateur de construire et mettre en œuvre à l'horizon d'une dizaine d'années, on était en 2010, donc on y est aujourd'hui, une stratégie claire de gestion durable des anciens sites miniers d'uranium avec quatre volets, la génération à tous les sites et pour toutes les situations de cette prise en charge. Il y a eu énormément de progrès dans ce domaine, l'approfondissement des connaissances et de la démarche, là aussi beaucoup de progrès. La question de la perspective institutionnelle et de l'évolution réglementaire, la mise en place du statut d'ICPE et d'arrêtés dont on vient de parler est une illustration, mais il reste tout de même encore beaucoup de questions sur le portage à long terme par la puissance publique de cette gestion. La mise en œuvre de solutions rendant ces sites très robustes pour le long terme.

Le dernier volet était l'ancrage de cette question dans la société par l'information et la participation, et là malheureusement, les signaux que l'on a aujourd'hui sont plutôt défavorables. Le peu de retours sur le questionnaire en est un. Le fait que le collectif des bois noirs ne participa pas à la réunion d'aujourd'hui en est impôt.

Je trouve que c'est un signal extrêmement négatif et qu'il faut qu'on prenne en compte, car un acteur comme cela qui globalement s'inscrit tout de même dans une participation et un dialogue avec la puissance publique montre un tel signe de défiance vis-à-vis d'un processus comme le débat public sur le PNGMDR est vraiment quelque chose qui doit tous nous interroger. On avait tiré de cela quelques réflexions sur la manière, dont le PNGMDR lui-même, et son périmètre peut ou pas se saisir complètement de cette question, on y reviendra peut-être dans la discussion. Je finis juste par un commentaire sur un point que vous avez fait tout à l'heure en évoquant une émission de 2009 et en

renvoyant à cette émission qui était « Pièces à conviction » peut-être à l'origine d'un certain nombre de choses qui ont pu être mises en place. Je pense que c'est une mauvaise lecture de l'histoire, et cela me paraît important de le commenter.

Cette émission dont on avait eu connaissance, on était en pleins travaux du GEP, elle avait délibérément omis de mentionner l'existence même du GEP et donc d'une forme de prise en charge spécifique de ce sujet, ce qui de notre point de vue était assez problématique, mais dans le même temps elle avait créé tellement de remous qu'elle a donné paradoxalement aux travaux du GEP et à ses recommandations un écho beaucoup plus grand que ceux qu'ils auraient eus. D'une certaine manière, c'est grâce à cette émission que des recommandations du GEP, dont la mise en œuvre de la campagne héliportée, ont pu être mises en œuvre. Je le retiens parce que cela interroge vraiment sur la manière dont ensemble, en faisant société, on peut rester mobilisé sur ces sujets et sur la mise en œuvre des solutions de long terme autrement qu'en passant par ces phases de crises médiatiques et politiques qui n'ont pas forcément toujours lieu d'être.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur MARNAC, on y reviendra peut-être tout à l'heure, je préciserai que les suites de nos débats publics porteront sur les questions de gouvernance. Je vais maintenant demander à Monsieur BETTINELLI de venir. Je vais préparer sa place en déplaçant ces cartes postales, mais je lui propose de commencer dès maintenant et il pourra s'asseoir correctement à l'issue de cette intervention.

### **Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Bonjour, Benoit BETTINELLI. Je suis le chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection au sein de la direction générale de la prévention des risques du ministère de la Transition écologique et solidaire. On a deux missions, une sur les installations nucléaires de base, les centrales nucléaires et d'autres installations, et une autre sur tout ce qui est radioprotection et après-mines, et c'est l'activité dont on parle aujourd'hui.

Sur cette activité, notre rôle est bien sûr DE prendre toute la réglementation pour assurer le bon fonctionnement des installations et la surveillance de l'environnement. Nos priorités en la matière s'avisent à surveiller :

- Le rayonnement gamma, on en a déjà parlé en matière d'exposition externe produite par les différentes sources, que ce soit les stériles et les résidus, on a déjà évoqué ce que cela recouvrait.
- Le radon est devenu une problématique assez prépondérante dont on s'est rendu compte notamment par le cas de Bessines-sur-Gartempe avec une assistante maternelle qui résidait dans une maison dont les soubassements comportaient des résidus, c'était une ancienne station-service qui était une singularité dans le paysage français, mais on ne le savait pas à l'époque. On a fait de nombreuses investigations dans une démarche de partenariat avec Orano pour s'en assurer. Il s'est avéré que c'était bien une singularité, et c'est plutôt positif. On a regardé s'il y avait d'autres sites du même style et on les a également traités.
- Enfin, les radionucléides présents dans l'environnement qu'ils soient présents dans l'eau ou dans l'air comme on l'a dit.

Dans le cadre du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs, on a donc un groupe de travail notamment sur les digues qui nous occupent actuellement. On regarde à assurer l'intégrité de ces sites de stockage, de ces digues sur le moyen, et même le long terme, car c'est quelque chose qui va durer. C'est un legs que l'on a et que l'on doit traiter. L'idée d'aller plonger ou faire du canotage, personnellement, je ne trouve pas cela très malin, car si on confine des résidus dans des sites par exemple sur le site des Bois Noirs, l'eau est la protection radiologique du site. Donc, il est évident que la meilleure idée n'est pas d'aller dedans pour voir si elle assure bien sa fonction.

### **Michel GUÉRITTE, association TROP [02:11:11]**

Cher monsieur, vous pouvez préciser, vous connaissez la durée de vie de ce barrage. Ne me dites pas que vous ne savez pas que le béton, un siècle à tout casser.

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Il est surveillé le barrage sous toutes les coutures.

**Michel GUÉRITTE, association TROP**

Est-ce que dans cent ans, vous...

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Il n'est pas en béton.

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Il est surveillé sous tous les aspects qu'on vous a décrits, les aspects des grands barrages, au niveau des aspects radiologiques.

**Michel GUÉRITTE, association TROP**

Vous avez une durée de vie éternelle.

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Il y a une réflexion de long terme sur le site des Bois Noirs qui date de 1993 avec un rapport Barthélemy qui déjà regardait les aspects à long terme. Il est évident que l'on va suivre ce barrage sur le long terme.

Pour cela, on est bien évidemment aidé par notamment l'expertise de l'IRSN.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Ce sera notre quatrième intervenant.

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Notre rôle est aussi de challenger Orano, mais dans le bon sens du terme. Il faut tout de même qu'on vérifie que tout ce qui est entrepris est fait de manière correcte. Néanmoins, je peux dire qu'on travaille en bonne intelligence avec Orano, avec l'ASN et l'IRSN, tous les acteurs, c'est notre intérêt. Comme l'a rappelé Monsieur RÉCOCHÉ, nos moyens sont limités, notre but est aussi d'optimiser leur utilisation. Je vais peut-être terminer par le radon pour dire qu'on s'est rendu compte que le radon était tout de même un aspect très important. On attribue 3 000 cancers du poumon par an au radon, derrière le tabagisme, c'est pourquoi dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte on a pris un décret le 4 juin 2019 qui met en place l'information acquéreur/locataire. Dans les zones les plus sensibles, une information est faite aux futurs acquéreurs ou locataires de la situation en radon. On a dû batailler pour faire cela parce que ce n'est pas l'intérêt de tout le monde. Il y a des intérêts économiques. Nos amis qui gèrent l'habitat ne voyaient pas cela d'un bon œil, mais on a tout de même réussi à faire cette avancée. Progresser dans la radioprotection, c'est aussi traiter les situations qu'on vous a décrites par exemple dans le Limousin, en Bretagne, mais ici aussi, il y a aussi une radiologie naturelle et il faut la traiter au même titre que les sites dont on parle aujourd'hui qui sont en plus dans le paysage.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur BETTINELLI, vous allez vous asseoir puisqu'on a dégagé votre place. Je vais demander à Monsieur GAY de faire la dernière intervention. Nous connaissons vos qualités de pédagogue, Monsieur GAY, vous héritez de la plus mauvaise place, celle du dernier intervenant. Vous étiez aussi du GEP, mais je pense que vous allez relever le défi.

**Didier Gay, Adjoint du directeur de l'environnement, IRSN**

Je vais essayer en tout cas. Je n'ai plus beaucoup le choix maintenant. Didier GAY, je suis adjoint au directeur de l'environnement à l'IRSN. Je vais donc apporter quelques éléments en complément des nombreux qui ont déjà été apportés par les trois précédents intervenants à cette table ronde. Du point

de vue que j'occupe aujourd'hui au sein de l'IRSN, mais aussi au travers d'un certain nombre de casquettes que j'ai pu revêtir au cours des quinze dernières années de mon parcours. J'ai commencé à croiser le sujet des sites miniers à la DGPR qui à l'époque s'appelait la DPPR au début des années 2000. Je l'ai croisé en même temps que se mettait en place un programme qui a été évoqué à plusieurs reprises, le programme Mimosa, qui avait une ambition qui si on la replace dans le contexte de l'époque était forte, c'était de donner de la visibilité sur tout cet historique minier, et de donner à voir à tous les citoyens où cet historique minier s'était déployé. C'est un travail qui paraît évident vu d'aujourd'hui qui n'était pas simple à construire à l'époque où la question a été posée et où l'enjeu a été relevé par le ministère de l'Écologie d'abord qui s'est appuyée sur l'IRSN en tant qu'exécutant pour la mise en œuvre. J'insiste là-dessus, j'y reviendrai tout à l'heure dans mon dernier point. C'était une ambition de mettre à disposition des informations qui n'étaient pas de notoriété publique et de le faire en collaboration entre tous les acteurs, donc le ministère de l'Écologie, l'IRSN en tant que mise en œuvre, et Orano qui à l'époque était Cogema pour fournir les informations.

J'ai connu ensuite l'épopée du GEP qui a été un exercice de mise en discussion d'un sujet compliqué avec des acteurs qui étaient assez divers et qui étaient ceux qui voulaient bien se prêter à la discussion. On a vu ce soir que se prêter à la discussion se fait de diverses manières et avec plus ou moins de profondeur. On a rencontré cela tout au long de l'action du GEP. À l'IRSN, j'ai eu l'occasion de voir différents aspects, la question de l'expertise auprès des pouvoirs publics pour un organisme comme l'IRSN, la question de la surveillance et comment on la mène, la question du facilitateur entre différents organismes. Je retire de tout cela trois éléments, trois sentiments. Un sentiment d'abord que de nombreuses choses ont été faites et qu'un bilan si on le soupèse avec ses éléments positifs et ses éléments négatifs, dans la partie positive on peut y trouver beaucoup de choses, je ne vais pas y revenir dans le détail, mais cela a été assez largement dit, des choses engrangées qu'il ne faut pas négliger.

Il y a encore des choses à faire à l'évidence. Ces choses sont en particulier du côté des enjeux de long terme. Ce n'est pas très étonnant de retrouver ces éléments aujourd'hui face à nous, les enjeux de long terme mettent plus de temps à être abordés que les enjeux de plus courts termes. Ils nécessitent d'abord de définir un cadre, c'est l'objet des guides, il faut ensuite le mettre en œuvre, et aujourd'hui, on n'a pas tout à fait passé le cap sur un certain nombre de sites. On a beaucoup parlé du site des Bois Noirs, et c'est normal. En 1993, le rapport Barthélemy pointait déjà un certain nombre d'enjeux de long terme et que ces enjeux avaient des solutions qui paraissaient évidentes et ces solutions n'ont pas été mises en œuvre. On pourra sûrement revenir sur les conditions dans lesquelles ils n'ont pas été mis en œuvre. On a évoqué la présence d'une lame d'eau. On a évoqué la notion de barrage. On a évoqué la question de l'écrêtage des crues lorsqu'un barrage reçoit des précipitations. Tout cela était censé être résolu par une solution qui était de mettre en place une couverture solide et d'écrêter le barrage. C'est toujours un point qui est devant nous et en discussion. Des enjeux de long terme à l'évidence, il en existe.

Un point n'a peut-être pas beaucoup été évoqué, c'est celui de la couverture des sites sur un certain nombre de stockages. Là aussi, il y a eu des avis, des positions qui ont été produits qui appelaient à un certain nombre de renforcements qui sont encore à concrétiser. Ce sont des choses qui à l'évidence sont devant nous, et une interrogation de ma part, est-on capable de maintenir un tempo qui justifiera de maintenir ce sujet qui est celui des déchets historiques miniers avec le même niveau de visibilité qu'il a eu au cours des quinze dernières années ? Il y a des débats sur la cinquième édition du PNGMDR qui ont montré que ce n'était pas toujours aussi évident.

**Michel GUÉRITTE, association TROP [02:19:39]**

On n'a pas encore compris la phrase du tempo.

**Didier Gay, Adjoint du directeur de l'environnement, IRSN**

Je vous le redis. C'est bien de m'interrompre.

**Michel GUÉRITTE, association TROP [02:19:45]**

[Début de phrase inaudible], je lis l'IRSN régulièrement.

**Didier Gay, Adjoint du directeur de l'environnement, IRSN**

C'est pour cela qu'on fait l'effort de venir les décrypter, je suis d'accord avec vous, ils ne sont pas souvent accessibles à la première lecture. J'énonce à nouveau mon point. Il était de dire qu'au cours des quinze dernières années et pour un certain nombre de raisons, notamment la poussée médiatique, l'émission de 2009 évoquée, ce sujet a été mis en visibilité, celle-ci a été progressive. Lors de la première édition, la place des sites miniers n'a pas été la même que lors de la deuxième, troisième et quatrième édition du PNGMDR. Ceci est conditionné aussi à l'attention donnée par des associations, par des médias, par l'IRSN. Ce n'est pas quelque chose qui est inscrit de façon continue, il y a donc un vrai enjeu qui est de se poser la question de la place que doit prendre demain la question des sites miniers dans le PNGMDR. Penser que parce qu'il y a des sujets bien plus importants, parce que c'est un sujet historique il n'aurait pas sa place dans les prochaines éditions ce serait certainement problématique. Il y a une question de mise en visibilité et de maintien de cette mise en visibilité qui est importante.

La dernière question est celle du local, de la capacité à entrer dans une discussion le plus possible constructive et impliquant les différents acteurs. C'est quelque chose de compliqué. On l'a vu. Des éléments ont été construits, notamment les CSS, qui permettent de le faire. On peut retenir que dans l'intervention d'Arlette MAUSSAN il a été aussi dit qu'elle participait au CSS, que des décisions découlaient de ces discussions dans le CSS qu'elle notait comme étant positives, c'est important. L'IRSN intervient aussi pour essayer de faciliter une discussion entre les associations, l'exploitant et les administrations sur le terrain. On le fait dans divers cadres. On l'a fait dans le cadre de Mimosa, et je pense qu'il était important de le faire. Maintenir cela, c'est important. Je reviens juste sur le fait, et cela revient aussi sur une question posée par Madame la Députée tout à l'heure sur la disponibilité des données, cela nécessite d'avoir vraiment une notion de transparence et de partage. Il y avait des outils pour cela qui sont notamment Mimosa, j'ai commencé par cela et je vais finir par cela. Je suis un petit peu perturbé d'entendre ce soir que d'une part Orano s'interroge sur le contenu de la base Mimosa puisqu'en fait Orano est un acteur de la base Mimosa et a priori il est garant des chiffres qui y sont mentionnés. Par ailleurs, ce qui me perturbe aussi, mais il y aura certainement des éclaircissements, et je serai totalement rassuré, c'est le fait qu'Orano produise quelque chose dont on peut avoir l'impression qu'il est concurrent de Mimosa, donc produit un inventaire, une cartographie sous la forme d'une application. Je trouve que ce n'est peut-être pas un bon signal pour le fait d'élaborer de façon commune et concertée une connaissance partagée.

#### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Je retiens votre interrogation de long terme et votre interrogation sur la mobilisation qui peut permettre de soutenir cette interrogation. Avant de revenir sur un débat entre l'IRSN et votre voisin, Orano, ce n'est peut-être pas la première fois que vous l'avez, je voudrais faire un détour par la salle, et par la personne que nous avons prévu d'interroger au téléphone. Y a-t-il une ou deux questions à prendre dans la salle dans l'immédiat ? Nous passerons ensuite à cette intervention qui montre que tout n'est peut-être pas aussi rose qu'on veut bien le dire.

#### **Un intervenant dans la salle [02:23:44]**

Ma question revient sur le premier exposé de Monsieur RÉCOCHÉ qui nous a dit, bien content d'avoir quelqu'un de responsable socialement, puisque c'est dans son titre, et qui nous dit tout de même qu'aucun site n'est resté orphelin ou abandonné, on veut bien le croire sur le territoire métropolitain, mais puisque vous êtes si vertueux que cela, et que vous êtes héritiers de la Cogema, d'Areva, qu'en est-il de ce qui s'est passé au Congo, de ce qui se passe au Niger, de ce qui se passe au Kazakhstan où on sait très bien que la vertu n'est pas première pour Orano et pour ses collègues associés. Pour prendre tout de même un exemple historique et récent, fin juillet, Monsieur Bruno LE MAIRE a été négocié au Kazakhstan le déboisement de 366 hectares de forêt pour le compte d'Orano. D'un côté, on a un gouvernement qui est en train de nous faire des leçons de morale sur l'Amazonie, et de l'autre côté, on a Bruno LE MAIRE qui va négocier 366 hectares de forêt en moins au Kazakhstan. Il y a un vrai problème de fond sur ce qu'on appelle la responsabilité sociétale. Il n'y a pas que chez nous. La question nucléaire est mondiale. On le sait bien. Il y a tout de même quelque chose de tout à fait anormal. Au Congo, il y a des gens qui vivent dans des maisons construites, je suppose, par Cogema vu l'histoire, qui ont été construites avec des stériles miniers avec tout ce qu'on vient d'en dire. Ce n'est tout de même pas normal. Il y a toute une bibliographie là-dessus. Ce serait peut-être bien de l'associer au débat public.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Monsieur RÉCOCHÉ, si vous voulez répondre à cela.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Il y a plusieurs choses dans votre question bien évidemment. Tout d'abord, je pense que vous faites une confusion sur le fait qu'on ait laissé des choses au Congo. Je pense qu'il s'agit plutôt du Gabon, mais vous me dites si je me trompe. Donc, c'est plutôt au Gabon parce qu'on n'a pas été au Congo et on n'a pas eu d'exploitation minière au Congo, mais je vais vous répondre d'abord sur le Kazakhstan. C'est une façon de présenter les choses et c'est la façon de présenter les choses de la presse qui a été choisie, ce n'est pas notre point de vue, et je vais essayer en quelques mots de vous expliquer pourquoi. La signature d'un décret qui nous permettra d'exploiter un gisement en ISR, c'est-à-dire en in situ recovery, sans faire finalement de carrière ni de travaux souterrains, c'est notre méthodologie. Les discussions ont lieu depuis plusieurs années puisque c'est essentiel pour nous d'avoir ce décret. Ce n'est pas la venue du ministre au Kazakhstan qui est venu négocier, c'est comme il se fait dans toute démarche de représentation, on a profité de sa venue pour signer cet accord, ce qui est complètement différent, tout était déjà acquis puisque cela fait... Laissez-moi parler, s'il vous plaît. Ce n'est pas de la COM, c'est la réalité.

**Un intervenant dans la salle [02:27:03]**

La signature, c'est de la COM, on le sait.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Donc, voilà, c'est de la COM. C'est la réponse à Monsieur que vous faites. Par rapport à ces forêts dont vous parlez, on travaille en Mongolie. On travaille au Kazakhstan. Il y a des saxaouls, c'est un petit arbuste. C'est de la steppe boisée. Il ne faut pas s'imaginer la forêt amazonienne. Je trouve que c'est effectivement une opportunité de faire un comparatif, mais dans la réalité il n'y a aucune comparaison. On appelle forêt au Kazakhstan de petits arbustes, et pour arriver s'il y a 10 000 hectares, une forêt, qui augmente de 5 %, et ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des travaux des Nations unies et autres, grâce à des fonds que reversent les sociétés, notamment Orano qui paye une compensation chaque année pour tout arbuste arraché et il est replanté ailleurs. Cela permet à cette forêt d'arriver. Sur 10 000 hectares, effectivement, notre exploitation nécessite qu'on enlève pendant le temps de l'exploitation 350 hectares. Cette superficie sera replantée de la même manière à la fin de l'exploitation. C'est une obligation. En parallèle, je pourrais rajouter qu'on mène, parce que l'entité saxaoul a une vertu culturelle, vous parliez de responsabilité sociétale d'entreprise, je peux vous en parler, mais j'ai l'impression que je fais trop long ce soir.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je confirme.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Je prends le temps qui a été laissé par le collectif.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Ce n'était pas notre intention, Monsieur, je le précise au passage, désolé de vous interrompre, mais nous avons en ligne la personne qui interviendra tout à l'heure, je vous demande donc d'accélérer.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

J'essaie de faire la réponse la plus complète possible parce qu'on a vu beaucoup de choses apparaître dans les médias et j'essaie de corriger le sentiment qu'on peut avoir en lisant ce qu'on lit dans les médias. On exonère, on paye, la dimension est minime, ce n'est pas une forêt au sens qu'on peut l'imaginer en France, et en même temps on conduit depuis le début de l'exploitation dans les années 2010 des travaux de replantation de milliers de saxaouls au Kazakhstan. En tant que directeur de la responsabilité sociétale d'entreprise d'Orano Mining, je peux vous dire qu'on n'a pas à rougir de ce qu'on fait au Kazakhstan parce qu'on est très scrupuleux sur cet aspect.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci de ces précisions, on y reviendra peut-être après si vous le voulez.

J'aurais voulu qu'on prenne notre interlocuteur à distance. Je vais le laisser se présenter. Tout à l'heure, on parlait du fonctionnement des CSS et des demandes de la société civile, il va nous expliquer comment ce fonctionnement et ces demandes de la société civile sont traités sur son site.

**Jean-Pierre PIEDNOIR, association Noria**

Bonsoir, Jean-Pierre PIEDNOIR de l'association Noria. Je ne sais pas si vous m'entendez.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous vous entendons très bien et je vous prie de continuer.

**Jean-Pierre PIEDNOIR, association Noria**

Je suis désolé, je n'ai pas assisté au débat malheureusement. Merci de nous avoir demandé d'intervenir concernant les dysfonctionnements du comité de suivi interdépartemental 79 et 85 risques miniers, c'est du côté des Deux-Sèvres pour être très clair et de la Vendée, du côté du Puy du Fou pour ceux qui n'arriveraient pas à géolocaliser le lieu d'où je parle.

Noria fait partie du CMU qui est représenté par Arlette. J'interviens vraiment non pour parler de La-Chapelle-Largeau et du site minier, mais pour parler du comité de suivi. Je fais un plan en deux parties très simples sachant que j'ai à peu près trois minutes. Le premier point, c'est le contexte. Le deuxième point, c'est le comité de suivi.

Noria qui est une association située sur La-Chapelle-Largeau dans le 79 a évidemment vocation à informer la population sur cet ancien site minier qui faisait partie de la concession de Mallièvre exploitée par Cogema à l'époque sur les départements du 79 et du 85. Il y a eu une extraction d'uranium avec une lixiviation sur place, le site a été pollué à la fois par l'extraction d'uranium et par les remblais qu'on a remis dans les galeries qui se situent aujourd'hui sous le village, ou en partie sous le village, et évidemment il y a des risques d'effondrement, il y a des effondrements et des affaissements qui ont été constatés, il y a une pollution de l'eau par des métaux lourds à la fois issu de la lixiviation et issu des remblais qu'on a mis dans les galeries. Il y a des émanations de radon, notamment dans les maisons qui ont été construites au-dessus et de la radioactivité. En trois minutes, je ne vais pas faire le tour de la question. Il y a également les dispersions des remblais qui ont été dispersés sur tout le territoire 85, 79 et même 49 qui est à touche-touche, et également 44. Évidemment, on n'a pas de traçabilité. Donc, on ne sait pas trop où cela a été, mais justement normalement le comité de suivi dont je vais vous parler est chargé de regarder tout cela. Un petit peu avant 2008, il y a tout de même eu une expertise géo des risques qui a été réalisée et l'expertise géo des risques a effectivement considéré qu'il y avait des problèmes et des risques. On avait demandé la mise en place d'un plan de prévention des risques miniers, et en définitive on ne l'a pas eu, on ne sait pas trop pourquoi, mais on ne l'a pas eu et a été mis en place par un arrêté préfectoral du 11 août 2008 un comité de suivi des risques miniers.

J'en arrive donc à mon deuxième point, le comité de suivi. J'espère que vous avez compris pourquoi on en arrivait au comité de suivi. Il a été créé par arrêté préfectoral qui comporte simplement sept articles. Il a vocation à prévenir, à regarder, à voir, à vérifier comment les sites évoluent et ce qui s'y passe. On va tout de suite dire qu'il y a à peu près seize membres dans ce comité. Il n'y a que deux associations, les maires, les directeurs des consultants techniques du type géo des risques et puis des administrations qui sont représentées. On a évidemment un premier problème, les statuts sont extrêmement sommaires. Tout ce qui va être exécution du comité de suivi, la manière dont cela se déroule, la manière dont les documents sont envoyés, la manière dont le compte-rendu est rédigé, ce n'est pas marqué dans les statuts ou dans l'arrêté.

On a aussi un certain déséquilibre, l'article 5 nous dit que le comité se réunit au moins une fois par an, j'y reviendrai, pour rendre compte du déroulement et des résultats des mesures de suivi réglementaires ou à l'initiative d'Areva. Ceci fait que la seule personne morale qui a la capacité de déclencher une réunion, c'est Areva. On aurait pu considérer que c'était un maire, une association, que c'était quelqu'un d'autre, et bien non, ce n'est qu'Areva.

Depuis 2008, on a eu un peu d'expérience, et il se trouve qu'on a des problèmes, des dysfonctionnements, j'appelle cela, procéduraux très importants puisqu'on ne reçoit pas les documents en temps et en heure. Généralement, on ne les reçoit pas du tout. C'est-à-dire qu'on découvre pendant le comité de suivi les documents qui nous sont présentés souvent par Areva, et

évidemment vous comprenez la difficulté, quand on parle de phénomènes d'importance avec de la radioactivité, avec des mesures, il faut réussir à les comprendre, et quand vous avez vingt ou trente slides qui défilent devant vous et que vous n'avez pas pu réfléchir à ce qu'on vous montrait, le risque est que vous ne comprenez rien à l'information qui vous est communiquée et surtout il n'est pas certain que cette information soit fiable ou qu'il n'y ait pas des choses cachées ? On a écrit plusieurs fois au préfet, au ministère, à qui on veut, pour dire que ce n'est pas normal. Malheureusement, on n'a pas eu gain de cause. On n'a toujours pas les documents en amont de la réunion. On pourrait dire qu'il y a un petit peu de progrès parce que le dernier comité de suivi auquel j'ai assisté, j'avais demandé à la sous-préfète qu'elle m'envoie les documents, et je les ai eus la veille au soir, donc à minuit, le comité de suivi étant le lendemain à 8 h ou 9 h. Donc, rien que cela prouve un énorme problème. On en a d'autres. L'ordre du jour n'est pas discuté. Le compte-rendu est fait par les services de la préfecture. Je ne dis pas qu'il y a une mauvaise intention, mais évidemment c'est parfois partiel ou en tout cas partiel. Quand on voudrait pouvoir compléter ce compte-rendu, on n'en a pas la possibilité, et les questions en suspens ne sont pas retraités ou ne sont pas traités la fois d'après, et surtout on a en fin de compte un comité de suivi qui malheureusement même au niveau des membres n'informe pas bien de la réunion qui va se passer, du contexte de cette réunion, de ce qui s'est passé dans cette réunion et de ce qu'il faut suivre après cette réunion. Donc, de suivi, il n'y en a pas pour être clair. Là, vous pourriez me dire, oui, c'est votre interprétation, mais il y a un problème qui est certain, le comité de suivi doit se réunir normalement tous les ans, chaque année, c'est l'article 5 que je vous ai lu, et le dernier comité de suivi a eu lieu en 2016. Cela fait plus de trois ans. Celui d'avant avait eu lieu en 2015, et cela fait trois ans qu'on n'avait pas eu non plus de comité de suivi. On a écrit je ne sais combien de lettres au sous-préfet, au préfet, au ministère, il n'y a pas de comité de suivi convoqué régulièrement dans l'année. C'est tout de même incroyable puisque c'est le préfet lui-même qui prend un arrêté qui est tout de même succinct. Ce n'est pas compliqué de respecter la règle parce qu'il y en a très peu, et pourtant on n'arrive même pas à avoir un suivi tous les ans, chaque année. Ceci fait que le dernier comité de suivi où a été abordée la question du recensement des stériles miniers puisque la pollution n'est pas simplement sur site, mais aussi elle était répandue sur le territoire, on devait avoir un traitement par Cogema, Areva, peu importe les noms qui changent à peu près tous les ans ou tous les dix ans, et en réalité on n'a aucune information, ce qui pose, et j'en viens à la conclusion, un vrai problème, pourquoi avoir un comité de suivi, ce n'est pas un problème, mais encore faut-il que le contrôle, que le débat qui doit être contradictoire soit effectif et qu'on ait une communication claire et que l'on puisse ensuite discuter convenablement du fond. Si on n'a pas toutes ces garanties préfectorales d'un débat clair et contradictoire, on ne peut pas traiter le fond. On ne peut pas arbitrer correctement, et donc on n'a pas vraiment de suivi. On n'a aucun suivi en réalité, et aucun mode d'action possible, correct, j'entends.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous vous gardons en ligne parce qu'il n'est pas exclu qu'on revienne vers vous. Il faut que vous écoutiez la réponse. Je vais d'abord me tourner vers Monsieur BETTINELLI qui représente le ministère de la Transition écologique. Est-ce une situation que vous qualifieriez de normale ? Que peut faire cette association ?

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Normale, c'est difficile, s'il ne respecte pas les principes de base de ce type de commission, c'est évidemment anormal. Par contre, je n'ai pas reçu de courrier, mais cela n'est pas grave du moment que je l'apprends. Que ce type de commission ait des fonctionnements différents suivant les régions, on en est à peu près conscient, mais à ce niveau, non, c'est tout de même relativement rare, je pense.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Par exemple, vous citez tout à l'heure un nombre de comités de suivi qui n'est pas énorme pour la totalité de ce réseau minier, une grosse dizaine, je n'ai pas retenu le chiffre qui a été cité tout à l'heure. Y a-t-il de l'information qui remonte chez vous, ne serait-ce que pour savoir que ces comités se réunissent ? Y a-t-il un retour vers les préfets si par hasard la situation qui était là n'était pas une situation unique en France ?

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

Je ne connais pas toutes les CSS, mais par exemple celle des Bois Noirs qui est relativement pertinente vu l'ordre du jour, j'y suis déjà allé, elle se réunit tous les ans, il n'y a pas de souci.

**Gilles RÉCOCHÉ, Orano Mining**

Ce que je peux dire, Monsieur le rapporteur, c'est le préfet qui décide de la date, du jour et qui a un bureau, je ne sais pas si l'intervenant participe ou non à ce bureau, mais il y a un bureau qui se réunit quelques semaines avant, ou même quelques mois avant pour fixer l'ordre du jour de la présentation en CSS, qui convoque les gens et qui attend les présentations. Je l'ai entendu et je me dois tout de même de réagir, ce n'est pas Orano qui fixe l'ordre du jour, mais Orano fait partie de ce bureau, et c'est en concertation avec les représentants, les associations et les membres de ce bureau que l'ordre du jour est fixé. Chacun, et c'est l'intérêt de ces CSS, est amené à défendre le sujet qu'il souhaite voir traiter dans la CSS.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Y a-t-il quelqu'un dans la salle ou à la table ronde qui donnerait un conseil ? Que peut-on faire pour débloquer la situation ?

**Christian ABRARD, Sous-préfet de Roanne**

Je me présente, je suis Christian ABRARD, je suis le sous-préfet de Roanne. C'est sur l'arrondissement de Roanne qu'est situé le site des Bois Noirs. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je pense qu'il faut préciser un certain nombre de choses. Il y a une confusion. Ce que relate ce Monsieur et qui est sans doute très vrai, en fait ce n'est pas une CSS chez eux, manifestement ce n'est pas une CSS. On a obligation de mettre en place une commission de suivi de site quand on a soit un établissement Seveso, ce qui n'est pas le cas, ou un site de stockage, ce qui, je pense, sur place, ne doit pas non plus être le cas. Je peux témoigner sur les Bois Noirs, c'est vrai qu'on a obligation de mettre en place une CSS qui existe, qui fonctionne et qui garantit justement d'éviter les dysfonctionnements qui viennent d'être annoncés. L'ordre du jour est fixé à l'avance en concertation avec les représentants de chacun des collèges qui juridiquement constituent une CSS, et notamment les associations. Arlette MAUSSAN fait partie du bureau. On se réunit pour déterminer l'ordre du jour. Ensuite, pour l'envoi des documents, on doit obligatoirement envoyer les documents quinze jours avant. Sur les interventions en cours de CSS, ce n'est pas réglementé et parfois elle dure très longtemps. Celle de l'année dernière avait dépassé les cinq heures de temps. Sur le compte-rendu, il n'y a pas de problème puisque c'est un verbatim, on enregistre tout et on retranscrit chacune des interventions sans rien enlever puisqu'on le fait faire y compris par un organisme extérieur, mais tout cela fait partie du règlement de la CSS qui est imposé à nous et qu'on doit mettre en place.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur le Sous-préfet, je vais répéter la question avant de donner de nouveau la parole à Monsieur PIEDNOIR qui l'a demandée, on ne peut pas à la fois dire, c'est important le dialogue avec la société civile, il faut se rencontrer, si on ne rencontre pas le grand public, il faut le faire à des niveaux intermédiaires. CSS ou pas, la situation qui est ainsi décrite, je crois que personne dans la salle ne dira que c'est une situation satisfaisante. Je me tourne vers Monsieur BETTINELLI, vers vous, même si vous n'êtes pas responsable de ce point. Peut-on donner un conseil à Monsieur PIEDNOIR pour restituer un dialogue que chacun s'est accordé depuis le début de cette réunion à estimer souhaitable ?

**Benoit BETTINELLI, chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire**

D'une manière opérationnelle, je parle à brûle-pourpoint, le bureau de l'environnement est la cheville ouvrière de ce type de démarche, les convaincre du bien-fondé de la démarche peut être utile et politiquement le préfet logiquement c'est lui aussi qui dirige cette affaire. Ce sont deux niveaux qu'il faut activer.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il faut donc se retourner vers la préfecture à la fois au niveau hiérarchique inférieur, le bureau de l'environnement parfois sous des appellations un peu différentes d'une préfecture à l'autre, et le préfet

lui-même. Monsieur PIEDNOIR, que pensez-vous de ces réponses ? J'ai peur qu'on l'ait perdu. J'espère qu'il a entendu la question.

**Jean-Pierre PIEDNOIR, association Noria**

Excusez-moi, parce que j'ai entendu par bribes la ou les réponses. Je vais essayer d'y répondre. Déjà, je ne sais pas quel conseil on peut donner à Monsieur PIEDNOIR parce qu'il représente l'association Noria. Il est convoqué normalement par le préfet et il suit le mouvement. Je pense que la question serait plutôt, quelle recommandation peut-on faire au préfet ou aux services de l'État pour qu'en réalité l'organe qu'il a mis en place pour soi-disant contrôler et suivre les risques miniers soit efficace et effectif ? C'est la difficulté. On est une association, on fait ce que l'on peut, mais c'est le préfet qui est en charge. S'il y a un dysfonctionnement au niveau de l'État, même au niveau de l'État déconcentré, il faut peut-être qu'il y ait un organisme qui contrôle si oui ou non les comités de suivi ont été réunis en temps et en heure et dans quelles conditions cela doit se faire. S'il faut que le législateur intervienne, il faut qu'il intervienne, mais ce n'est pas à nous d'aller envoyer comme on l'a fait gentiment une dizaine de lettres aux uns et aux autres sans même que le ministère de l'Écologie nous réponde ou vienne dire au préfet, préfet, sous-préfet, préfet de département ou préfet de région, ce serait bien de faire votre travail. Il ne faut pas non plus inverser les responsabilités. Vous comprenez un peu le côté fatiguant de l'histoire. On a l'impression qu'on rame. On parle de débat, de rencontre avec le public, mais justement s'il n'y a pas cela, elles sont stériles et c'est sans mauvais jeu de mots. Dans ce cas, effectivement, cela ne sert à rien. C'est de la poudre aux yeux. On fait croire qu'il y a un comité chargé de suivre un dossier. Au final, on convie les associations avec tout le monde et puis c'est du vide, il n'y a rien. La première idée que j'ai entendue parce qu'elle a été retranscrite par mon interlocuteur, de ce que j'ai compris il y a une réunion qui se fait pour savoir quel est l'ordre du jour, mais qui participe à cette réunion. Non seulement nous ne sommes pas conviés à constituer l'ordre du jour, mais on n'est même pas invité à poser une question qui pourrait être mise à l'ordre du jour. Je veux bien que le comité soi-disant préparatoire ou à la réunion puisse choisir parce qu'on ne peut peut-être pas avoir une démocratie ouverte à l'infini, mais au moins qu'on nous demande quels sujets on pourrait mettre sur la table. Sinon, on choisit sur des sujets qui sont eux-mêmes limités par le comité qui se réunit et qui sûrement a dans son escarcelle Areva ou Cogema qui va dicter à peu près les trois quarts de l'ordre du jour si ce n'est pas cent pour cent. Quand on regarde la répartition du temps de parole, Areva arrive avec pratiquement une projection, des diapositives comme si vous alliez à la salle de cinéma. Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question. Je n'ai pas bien entendu, j'ai fait ce que j'ai pu.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je crois qu'on vous a compris. On vous garde parce qu'on est toujours sur le sujet. On a une demande d'intervention en salle, je suppose que c'est sur cette question. Nous reviendrons après sur les autres sujets. On peut vous garder en ligne aussi pour la suite.

**Michel GUÉRITTE, association TROP**

C'est un conseil pour ce monsieur. Combien y a-t-il de CSS minière en France ?

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Pouvez-vous redonner le nombre de sites comportant une CSS ? Vous avez cité le chiffre tout à l'heure.

**Une intervenante dans la salle [02:49:50]**

Il y a à peu près une dizaine de CSS. Après, il y a également des commissions, indépendamment de ce dont parlait Monsieur le Sous-préfet, qui ne sont pas reliées à une ICPE. Attention à ce chiffre de dix. Par exemple, il y a trois CSS en Limousin, et les trois couvrent à peu près une cinquantaine de sites. En fait, il y a des CSS qui sont collectives. Il y a plusieurs sites sur un même bassin versant, il est logique qu'il y ait une seule CSS qui le couvre entièrement. On ne peut pas dire x sites contre uniquement dix CSS.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur GUÉRITTE, si vous voulez compléter.

**Michel GUÉRITTE, association TROP**

Donc, une vingtaine de CSS. Je conseille à ce monsieur de les rechercher et de communiquer entre eux, les membres malheureux, maltraités, je connais bien, dans l'écrit c'est la même chose, les comptes-rendus complètement nettoyés, je connais bien. Ce monsieur peut faire une association des membres malheureux des CSS minières, et là il va avoir du poids. Il va pouvoir faire quelque chose. Tout seul, il n'arrivera à rien.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur PIEDNOIR, je ne sais pas si c'est le conseil que vous attendiez. On vous redonne éventuellement la parole une minute et nous poursuivons notre débat sur les autres points si d'autres veulent être soulevés dans la salle. Nous continuons sur ce point. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres réactions à partir de ce qui a été dit ?

**Jean-Pierre PIEDNOIR, association Noria**

Ce n'est pas à Noria, à une association de pallier les déficiences de l'État. On s'est déjà mis en association pour dénoncer un certain nombre de points, je n'ai même pas pu vous en parler ce soir parce que le débat est encore réduit, et même si je vous remercie de m'avoir invité, mon intervention est très courte. C'est à l'État de prendre ses responsabilités. S'il met en place des possibilités de créer des comités de suivi, il faut que ces comités de suivi aient les moyens d'être effectifs. Si le préfet ou les préfets sont défaillants pour des raisons x ou y, que ce soit volontaire ou pas, je n'en sais rien parce qu'il y a aussi la valse des préfets et des sous-préfets, il faut que l'État puisse dire, soit mon organe ne fonctionne pas, soit au final il faut que je le renforce en le dotant de tel ou tel appareillage, mais ce n'est pas à l'association d'aller créer une association des malheureux des comités de suivi pour dire vraiment, je suis embêté. En revanche, il faut aussi que le ministère de l'Écologie fasse son mea culpa, et peu importe son mea culpa, fasse un truc efficace pour arrêter de faire croire qu'il y a un vrai débat politique dans le sens où il est avec les citoyens et avec les membres du comité de suivi qui au final n'ont pas de débat. Ils sont simplement spectateurs, et cela ne va pas. C'est mon point de vue.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur PIEDNOIR. Peut-être une dernière intervention dans la salle sur ce point et nous allons de toute façon vous remercier pour votre intervention qui nous a amenés dans un autre paysage que celui des Bois Noirs aujourd'hui.

**Nadine HIMEUR, Orano après-mines France**

Nadine HIMEUR, société Orano. Je profite de cette intervention pour reparler de la communication et de la transparence. On a parlé des CSS. On publie nos résultats. On donne nos résultats à l'administration. Il faut savoir qu'à partir du moment où c'est à l'administration, c'est public. Donc, les associations peuvent se rapprocher, et pas que les associations, les riverains, l'ensemble des personnes intéressées. Il y a également le réseau national de mesures. On n'en a pas encore parlé aujourd'hui. C'est indépendant. C'est géré par l'IRSN sous couvert de l'ASN. Les résultats sont également disponibles à ce niveau. Il y a une possibilité d'obtenir en dehors des CSS l'ensemble des éléments qui peuvent intéresser les différentes parties prenantes, associations, riverains, et toute personne intéressée par le sujet.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur MARIGNAC ?

**Yves MARIGNAC, WISE-Paris**

Un commentaire rapide, mais sans donner de conseil. Il me semble que si ce n'est pas une défaillance juridique au sens où ce n'est pas un site qui fait l'objet d'une obligation de mise en place d'une CSS avec tout ce que cela emporte de règles bien écrites de fonctionnement, c'est a minima une défaillance politique, c'est-à-dire que c'est l'illustration du fait que là où il n'y a pas d'obligation, les acteurs du dossier, et en particulier les acteurs publics, en l'occurrence le préfet au niveau local, ne ressentent pas ce besoin de mettre le sujet en discussion et de le faire vivre pour traiter au fond les enjeux de long terme dont nous sommes tous d'accord ici que pour être bien traités ils ont besoin d'être portés collectivement. Là, c'est d'autant plus problématique, d'autant plus lamentable, qu'on est visiblement dans le cas où il y a une association locale, et avec Didier GAY, on croit se souvenir

d'avoir rencontré effectivement Noria, je ne sais plus si c'était Monsieur PIEDNOIR, à l'époque où le GEP a eu un peu comme mission de faire un tour des sites et justement du tissu local qui se prêtait à ce genre de choses, on a une association qui est dans un discours tout à fait posé, construit, constructif avec visiblement une bonne appréciation technique de la situation, et donc d'être incapable dans ce contexte de mettre en place, même s'il n'y a pas une obligation juridique stricte à le faire un dialogue constructif dans la durée, voilà l'illustration du fait que pour reprendre le terme de Didier tout à l'heure, on n'a pas encore tout à fait franchi le cap sur cette appropriation collective dans la durée du sujet, et peut-être un des conseils, je crois que c'est Michel GUÉRITTE qui le donnait à l'instant, de se mettre en relation avec d'autres effectivement, c'est une des recommandations qu'avait faite le GEP, ces instances locales et les acteurs de ces instances locales puissent se mettre en relation et en réseau au niveau national parce que c'est comme cela aussi qu'on relie d'abord chaque enjeu local à une problématique nationale et qu'on trouve ensemble, partout, la dynamique nécessaire.

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci de ce commentaire. Il est 21 h 40. Nos rangs sont maintenant clairsemés indépendamment du départ des membres du collectif tout à l'heure. Avant d'interrompre et de remercier les participants et les intervenants, je voulais m'assurer qu'il n'y avait pas une dernière intervention ou une dernière question. On me dit qu'on a retrouvé mes transparents et que je peux éventuellement vous les montrer, mais je ne le fais que s'il y a une demande parce que mon amour-propre d'auteur n'est pas très élevé. Vous les retrouverez sur le site.

Le questionnaire dont j'ai parlé tout à l'heure a été préparé par la Commission nationale, adressée par voie postale. Les réponses aux questions du questionnaire, c'est là où les slides vont être plus précis que ce que j'ai dit. Vingt-deux réponses arrivées au 31 août, vingt et une sont des réponses de maires et une d'une association, l'association Noria que vous avez entendue, et une bonne diversité géographique, je ne l'ai pas dit, puisque cela venait de huit régions de programmes différents, et beaucoup de régions touchées par les sites.

Quatorze maires répondent explicitement qu'il n'y a pas lieu d'intervenir dans l'immédiat, mais deux que la surveillance est importante. Quatre autres maires ne le disent pas expressément, mais l'ensemble du texte permet de comprendre qu'il n'y a pas de demande d'intervention. Les demandes portent sur la surveillance du site. Les commentaires complémentaires sont des demandes de remise en état, j'ai déjà parlé du photovoltaïque, le traitement correct des eaux et des utilisations correctes des stériles. Vous trouverez ce transparent sur le site. J'ai cité tout à l'heure les maires qui demandaient des interventions. Je répète ma question, y a-t-il des questions ou interventions ?

### **Michel GUÉRITTE, association TROP**

Je compléterai bien ce qu'a dit mon ami, Monsieur MARCIGNAC. C'est une bonne analyse. Je rappellerai qu'un préfet est aux ordres du ministère de l'Intérieur. Le ministère de l'Intérieur est aux ordres du Premier ministre, et le Premier ministre, je ne sais plus très bien...

### **Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. C'était la dernière demande d'intervention. Encore une.

### **Un intervenant dans la salle [02:58:38]**

À la fin de ce débat, je trouve qu'il y a tout de même de gros problèmes pour établir du dialogue. Ce que disait Madame HIMEUR, les données sont disponibles pour les associations, les particuliers, je veux bien, mais ce n'est pas du débat. À qui peut-on s'adresser quand on se pose des questions si les CSS ou les diverses structures ne fonctionnent pas, ou fonctionnent de la manière qui vient d'être décrite par Monsieur PIEDNOIR ?

J'aurais une question très basique, très terre-à-terre à poser, comment fait-on quand on citoyen ou association, quand on a dans sa région un site minier qui a été soi-disant dépollué par Orano et que le travail a été mal fait, comment fait-on pour s'adresser à quelqu'un ? Qui faut-il contacter ? Faut-il faire des courriers au ministère de l'Environnement ? Que faut-il faire ? J'ai deux sites dans le Puy-de-Dôme qui sont des sites de stockage de minerais qui ont été traités simplement par recouvrement. Il n'y a pas eu de décaissement, cela a été traité par recouvrement de quelques centimètres de terre. Ceci fait que les mesures sont bonnes puisque vous savez comme moi que les mesures se prennent à un mètre du sol et dans des conditions très précises. Quand on gratte vaguement le sol, on a des

mesures complètement différentes. On a dit et répété que c'était une gestion à long terme, je me pose tout de même la question du devenir de ces terrains s'il y a des coûts d'orage sans parler de problèmes géologiques divers et variés. Que puis-je faire pour avoir une réponse à ce problème précis, deux points, il y en a d'autres, mais j'en ai deux en tête. Un sur la région d'Ambert qui a été transformée en pré, il y a des vaches dessus, et un autre pont dans la région de Lachaux qui a été aussi recouverte simplement de terre. Je ne peux pas vous préciser l'épaisseur.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Qui souhaite répondre à cette question en deux mots ? Et peut-être une réponse pluraliste pour reprendre un terme que nous avons employé plusieurs fois.

**Didier Gay, Adjoint du directeur de l'environnement, IRSN**

Je peux réagir. La question qui est posée est au-delà de la mise à disposition des données, comment fait-on pour établir une discussion autour de leur interprétation. Comment se fait-on une opinion sur une situation ? C'est une question effectivement bien plus compliquée à aborder que la simple mise à disposition des données qui en soi n'est pas toujours si évidente. Ce sont des choses qu'à l'IRSN on peut essayer d'expérimenter dans un certain nombre de cadres, et en particulier j'évoquais les actions de surveillance que l'on fait dans le cadre ou à côté des dispositifs de surveillance, ce que l'on cherche à déployer désormais de sont des focalisations sur des thématiques particulières et sur des sites particuliers. On n'a pas les moyens de se déployer sur l'ensemble des sites miniers pour faire ce genre d'exercice, mais notre volonté est d'aller là où il y a vraiment des questionnements importants sur les processus de transfert, comment fait-on pour les caractériser. Est-ce que les expositions sont correctement connues ? De choses nous échappent-elles ? Il y a une possibilité de les investir. On peut le faire au travers des quelques actions d'étude dans le cadre de notre surveillance.

Par ailleurs, il y a aussi des actions de recherche qui ont été évoquées tout à l'heure par Orano qui parfois sont conduites aussi dans des cadres élargis. Il y a un outil qui s'appelle la ZATU, zone atelier des territoires à uranium auquel l'IRSN contribue, mais qui est animée par le CNRS avec la collaboration, au moins la bienveillance d'Orano qui concerne votre territoire puisque c'est le site d'Eurofins qui sert de zone atelier plus particulièrement. Il y a quelques cadres qui permettent d'avoir une discussion élargie au-delà des données accessibles via un site internet.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il faut s'arrêter à un moment dans le débat. Une dernière question rapidement, et je donnerai une dernière fois la parole derrière et sera vraiment notre dernière intervention.

**Une intervenante, DREAL [03:03:38]**

Très rapidement, je ne vais pas revenir sur la ZATU. Pour les cas dont vous parlez sachez qu'il y a eu des réunions publiques, notamment deux réunions de travail en préfecture concernant le secteur d'Ambert et le secteur de Lachaux il y a maintenant quelques années avec justement une présentation des travaux futurs et une validation en comité de l'ensemble de ce qui a été fait.

**Un intervenant dans la salle [03:03:56]**

Je parle des travaux qui ont été effectifs. Mes informations sont récentes.

**Une intervenante, DREAL [03:04:01]**

Oui, c'est ce que je vous dis. Les travaux ont été réalisés il y a à peu près deux ans avec une commission qui s'est réunie il y a à peu près trois ans et qui a validé ces travaux en commission. Je peux vous inviter si vous le voulez à avoir tous les détails et la manière dont cela s'est passé. Vous contacter la DREAL, et ils ont l'ensemble des éléments, notamment ils ont organisés puisque c'est la DREAL qui s'en occupe, comment ils ont organisé la concertation des parties prenantes.

**Un intervenant dans la salle [03:04:29]**

Ce n'était pas ma question. Que fait-on quand le travail a été mal fait ?

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Vous avez une réponse très précise. La dernière intervention ou question.

**Dominique BOUTIN, France Nature Environnement**

Très vite, c'est simplement pour reprendre une expression de Monsieur GAY de l'IRSN, j'aimerais que le ministère remonte peut-être à son ministre, et que la CPDP prenne bien en compte plusieurs fois on l'a dit, nous n'avons pas les moyens de déployer sur tous les sites. L'IRSN comme l'ASN n'ont plus les moyens de suivre tous les travaux, de suivre tous les sites, de suivre toutes les questions qu'on pose au niveau associatif, c'est un vrai problème général. On l'a déjà dit plusieurs fois, mais j'aimerais au moins que le débat serve à remonter cela au niveau gouvernemental, merci.

**Philippe QUÉVREMONT, Membre de la Commission particulière du débat public**

Sur la suite du débat, il se termine le 25 septembre. Il y a encore toute une série de réunions sur l'économie la semaine prochaine. Il y a des réunions à Troyes, à Gravelines sur les déchets résultant d'un éventuel accident nucléaire. Je cite aussi le 24 septembre, veille de la clôture sur les questions de gouvernance. Vous trouverez tout cela sur le site. Je remercie en premier lieu Monsieur PIEDNOIR qui s'est joint à nous, que je vais aller saluer en privé au téléphone, chacun des intervenants aujourd'hui et des participants, nous avons eu un débat très ordonné, peut-être aurait-il été plus riche, il aurait sûrement été plus riche si nous avions eu une composition plus diversifiée, mais je ne peux pas vous en faire grief.

Merci à tous et bonne soirée.

*Applaudissements*